

Un outil pour le développement forestier en Bretagne:

LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DE MASSIF

- Massif des Monts d'Arrée -



Une actions soutenue par



Ce projet est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Bretagne avec le Fond Européen
Agricole pour le Développement Rural



LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DE MASSIF

- Massif des Monts d'Arrée -

SOMMAIRE

Chapitre 1 : Le développement forestier en Bretagne.....	p.1
11. Cadre administratif des outils de développement forestier	p.2
12. Les enjeux du développement forestier en Bretagne.....	p.3
13. Les massifs à enjeux prioritaires	p.3
14. Retours d'expérience sur les PDM lancés en 2011	p.5
Chapitre 2 : Diagnostic de l'état actuel du massif	p.7
II1. Limites administratives et contexte du massif.....	p.8
II2. Potentialités naturelles du massif.....	p.10
II3. La ressource forestière locale	p.11
II3a. Analyse de la forêt (d'après les données de l'IFN 1993 et 2003) et orientations forestières fondamentales.....	p.11
II3b. Origines de la ressource	p.20
II3c. Evolution de la ressource envisagée (d'après les études de l'IFN de 2003 et 2012)	p.22
II4. L'amont de la filière forêt-bois locale : étude de la propriété forestière (d'après les données du cadastre 2009)	p.24
II4a. Etude de la propriété forestière et foncière.....	p.24
II4b. Documents de gestion durable	p.26
II4c. Gestion forestière concertée.....	p.27
II5. L'aval de la filière forêt-bois locale : analyse du contexte économique et débouchés des bois	p.28
II5a. Coopérative, experts, techniciens indépendants	p.29
II5b. ETF et exploitants	p.29
II5c. Première et seconde transformation	p.30
II5d. Secteur bois-énergie	p.31
II6. Un acteur du développement territorial local : le PNRA	p.32
II7. Contexte et analyse des enjeux environnementaux, paysagers et sociaux.....	p.33
Conclusion du diagnostic de territoire : atouts, points de blocage, évolution sur 10 ans, enjeux, objectifs stratégiques	p.40
Chapitre 3 : La Stratégie Locale de Développement Forestier (SLDF) adaptée au massif des Monts d'Arrée.....	p.44
III1. Plan d'actions de la SLDF et impact sur le territoire	p.45
III1a. Coordination locale pour l'émergence de la SLDF.....	p.45
III1b. Plan d'actions prévisionnels, modalités de financement et indicateurs de suivi et d'évaluation	p.47
III2. Résultats de l'approche collective	p.55
III3. Résultats de l'approche individuelle.....	p.61
III4. Et après la phase d'émergence	p.65

Annexes p.66

A1. Note justificative de modification du périmètre PDM	
A2. Données administratives (Liste des communes et organisme chargé de la coordination)	
A3. Réunions du Comité de pilotage	
- Comptes rendus de réunions du Comité de pilotage	
- Feuilles d'émargement	
A4. Approche collective du massif pour l'émergence du PDM.....	
- Listes des acteurs professionnels consultés pour l'élaboration du projet (constitution du Copil)	
A5. Approche individuelle du massif pour l'émergence du PDM... ..	
- Liste des propriétaires susceptibles d'être intéressés par l'opération sur les 4 communes « test »	
- Liste des propriétaires contactés lors de l'enquête téléphonique	
A6. Cahier des charges technique pour une gestion durable de la forêt des Monts d'Arrée	
A7. Plan pluriannuel, chiffrage et plan de financement prévisionnels des actions	

Documents cartographiques

Carte 1 : PDM engagés en 2011 et 2013 et massifs potentiels des futurs PDM	p.4
Carte 2 : Les différents pays de Bretagne	p.8
Carte 3 : Périmètre du PDM des Monts d'Arrée	p.9
Carte 4 : Les régions forestières de Bretagne.....	p.10
Carte 5 : Taux de boisement par commune d'après les données IFN de 1993.....	p.12
Carte 6 : Taux de boisement par commune d'après les données IFN de 2005.....	p.12
Carte 7 : Les peuplements forestiers d'après les données IFN de 1993	p.15
Carte 8 : Les peuplements forestiers d'après les données IFN de 2005	p.16
Carte 9 : Forêts et landes privées et publiques	p.24
Carte 10 : Les Documents de Gestion Durable sur le massif des Monts d'Arrée.....	p.27
Carte 11 : Le territoire du Parc Naturel régional d'Armorique	p.30
Carte 12 : Enjeux environnementaux sur le territoire du PDM des Monts d'Arrée.....	p.36
Carte 13 : Zone de prospection et secteurs d'animation prioritaires sur les 4 communes « test »	p.57
Carte 14 : secteurs d'animation prioritaire sur les 12 communes du PDM adhérentes au syndicat mixte du PNRA.....	p.58
Carte 15 : Zones potentielles de boisement délocalisables	p.61
Carte 16 : Résultats de la prospection de terrain sur les secteurs d'animation prioritaire sur les 4 communes « test »	p.64

**CENTRE RÉGIONAL de la PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE
de BRETAGNE**



CHAPITRE 1

Le développement forestier en Bretagne

11. Cadre administratif des outils de développement forestier

Une action encouragée par l'Etat et l'Europe

La mesure Plan de Développement de Massif (PDM) a été introduite dans la liste des Stratégies Locales de Développement Forestier (SLDF) du Plan de Développement Rural Hexagonal (mesure 341A du PDRH). Elle est financée par les crédits européens FEADER, par l'Etat français à travers les fonds propres des CRPF et par la région Bretagne. Elle reçoit également le soutien des départements concernés via les conventions signées annuellement entre le CRPF et les Conseils Généraux.

La circulaire ministérielle du 9 août 2010 sur les SLDF définit les modalités d'organisation des PDM et identifie les CRPF comme potentiels porteurs de projet collectif.

Les aides publiques européennes ont été officiellement ouvertes en Bretagne par un arrêté préfectoral du 15 juillet 2010.

L'ordonnance 2012-92 du 26 janvier 2012 introduit officiellement les PDM dans le code forestier et en fait l'un des outils principaux des Plans Pluriannuels Régionaux de Développement Forestier (PPRDF) destinés à mieux mobiliser le bois.

Une attente de la région

Aujourd'hui, la région a pris conscience du besoin de mobilisation supplémentaire de bois en Bretagne.

Ainsi, le Conseil régional souhaite s'impliquer dans la mise en place de SLDF. Le PDM a été défini comme l'approche globale la plus adaptée à ces attentes.

La loi du 27 juillet 2010 sur la modernisation de l'agriculture implique chacune des régions françaises dans la mise en œuvre d'un Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF). Il identifie les massifs forestiers jugés insuffisamment gérés et exploités qui pourraient contribuer à la mobilisation de volume de bois supplémentaire. Il définit également un programme d'actions prioritaires en conséquence. Ce PPRDF concerne la période 2012-2016. Le PPRDF a été approuvé par arrêté préfectoral du 24 janvier 2013.

Définition et objectifs de l'action PDM

Un Plan de Développement de Massif (PDM) est une action globale et concertée. Il vise à dynamiser la gestion sylvicole sur un secteur donné en y concentrant des moyens humains et financiers dans le cadre de la politique territoriale coordonnée par les élus. Cette stratégie de développement forestier a été mise en œuvre avec succès sur le plan national dans les régions fortement boisées de moyenne montagne. Handicapées par un morcellement important de la propriété ou un réseau de desserte insuffisant pour accéder à la ressource, elles nécessitaient une animation externe spécifique pour initier une gestion coordonnée et efficace.

Cette opération cible les petites propriétés jusqu'ici délaissées des circuits économiques ou peu actives du point de vue de la gestion. Elle tentait initialement de remédier à deux constats simples : la forêt est très morcelée et sous exploitée en France.

Le PDM suit 3 étapes:

- la phase d'émergence permet de réaliser un diagnostic du massif et d'identifier les enjeux prioritaires sur le territoire
- la phase d'animation permet d'aller à la rencontre des propriétaires pour faire naître des projets sylvicoles en réponse à ces enjeux
- la phase de réalisation de ces projets sylvicoles, en lien avec un maître d'œuvre professionnel s'il y a lieu.

Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) est le porteur de projet. Il réalise l'animation technique et administrative du PDM.

12. Les enjeux du développement forestier en Bretagne

La forêt bretonne compte 357 000 ha (source : données IFN 2010) soit un taux de boisement régional de 13%. Elle présente une ressource diversifiée en essences. Sa composition est néanmoins dominée par les peuplements feuillus qui représentent 63% du volume sur pied. 93% de cette surface appartient à des propriétaires privés. Du fait de son passé bocager, la région présente des forêts émiettées en petits massifs diffus dans le paysage. Ce phénomène se ressent surtout dans le Morbihan et dans l'Ouest de la région. Parallèlement, la forêt bretonne est caractérisée par un morcellement foncier très prononcé. Le morcellement et l'émiettement de la propriété représentent, évidemment, des freins à la mobilisation des bois. D'autre part, les petits propriétaires bretons manquent cruellement de culture forestière.

La ressource forestière bretonne augmente (1,3 million de m³ en 2017 contre 0,87 à 0,96 par an pour 2003-2007, source : Etude de la ressource et des disponibilités en bois en Bretagne, IFN-CRPF de Bretagne). Pourtant, la récolte ne cessait de chuter depuis 1969. En effet, les bois locaux trouvaient difficilement preneur. En Bretagne, les débouchés locaux sont rares pour les bois résineux d'industrie (pâte à papier...) ainsi que pour les bois feuillus. Néanmoins, depuis 2-3 ans, le contexte économique a été fortement modifié par l'arrivée sur le marché du bois de la demande chinoise. La demande devient de plus en plus forte et la concurrence entre les exploitants forestiers a largement augmenté. De plus, la Bretagne détient de nombreux ports. De ce fait, les bois d'importations représentent une part très importante des bois utilisés, notamment en construction.

L'augmentation de la mobilisation du bois en Bretagne est tout à fait envisageable, sans engager une surexploitation des peuplements. La marge de manœuvre réside dans la dynamisation de la gestion forestière durable mais il est essentiel de prendre conscience que dynamisation de la gestion et renouvellement de la ressource vont de pair. Néanmoins, il est primordial d'assurer le renouvellement de la ressource une fois coupée. L'ensemble des acteurs du monde forestier s'accorde à dire qu'il existe de nombreux freins à la dynamisation et au renouvellement en forêt privée aux niveaux sylvicoles, économiques mais aussi au niveau humain.

Dans ce contexte, des stratégies locales de développement forestier pourraient permettre de répondre aux principaux enjeux de la filière forêt-bois bretonne tels que :

- **impliquer l'ensemble des acteurs locaux pour une action globale de développement territorial,**
- **développer la culture forestière des propriétaires pour dynamiser la gestion durable des forêts,**
- **dynamiser la gestion de la ressource pour une valorisation en bois d'œuvre,**
- **améliorer la ressource pour une valorisation en bois de qualité,**
- **assurer la pérennité de la ressource en bois de qualité,**
- **améliorer le foncier pour une gestion durable de la ressource,**
- **prendre en compte l'ensemble de la multifonctionnalité de la forêt.**

13. Les massifs à enjeux prioritaires

Certains massifs forestiers ont été ciblés par le CRPF et repris par le PPRDF comme secteurs aux atouts indéniables pour entreprendre des opérations de développement. Cette sélection est détaillée dans l'Etude Régionale d'Opportunité pour la mise en œuvre des Plans de Développement de Massif, rédigée par le CRPF en décembre 2012. Elle résulte d'une concertation entre experts à même de juger des potentialités des différents secteurs.

Les massifs sélectionnés répondent aux enjeux des stratégies locales de développement forestiers. C'est-à-dire :

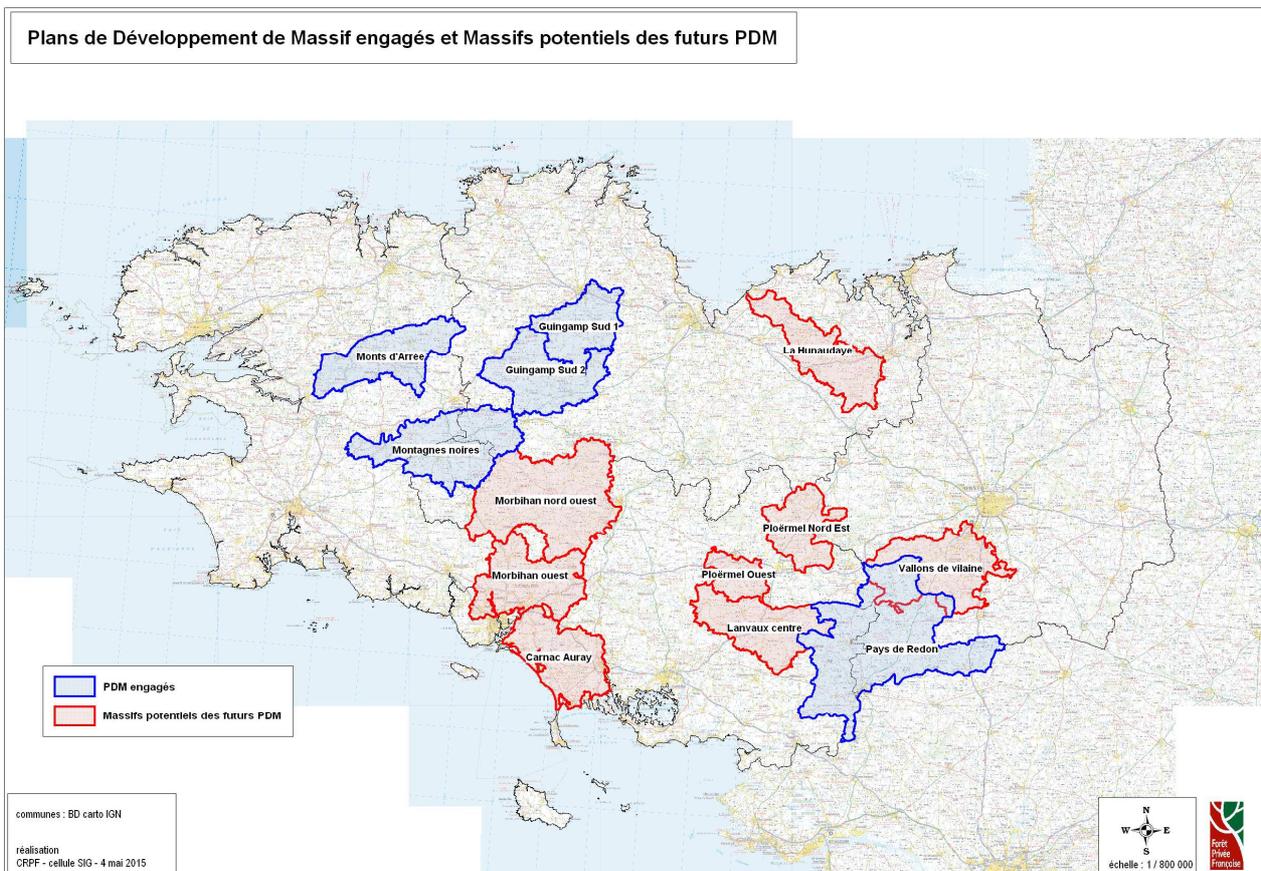
- présenter des élus locaux motivés par une action de développement forestier,
- posséder un potentiel forestier suffisant et présentant une certaine homogénéité,
- se situer sur une zone où le morcellement est conséquent sans être extrême,
- se situer sur une zone où les enjeux environnementaux et sociaux sont compatibles avec la gestion sylvicole,
- disposer d'un dynamisme local suffisant pour permettre une action groupée de développement.

Ils sont au nombre de 13 parmi lesquels le massif des Monts d'Arrée.

Guingamp Sud 1	Morbihan Ouest
Guingamp Sud 2	Carnac Auray
Montagnes Noires	Lanvaux centre
Pays de Redon	Vallons de Vilaine
Monts d'Arrée	Ploermel Nord Est
La Hunaudaye	Ploermel Ouest
Morbihan Nord Ouest	

Les trois premiers PDM de la région Bretagne ont été lancés en 2012. Ce sont les PDM de Redon, des Montagnes Noires et de Guingamp Sud 1 qui ont été mis en œuvre suivant le même fonctionnement.

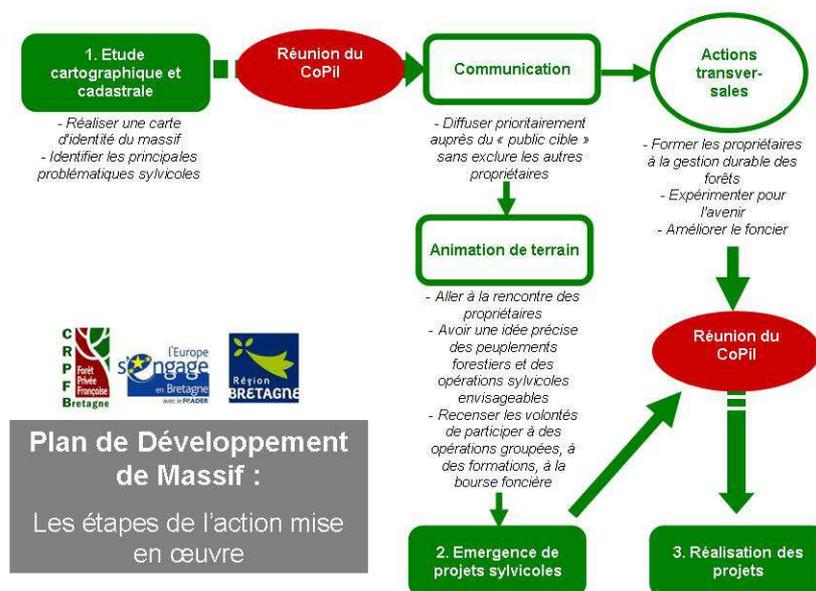
Des demandes de financements ont été déposées en 2013 pour les Monts d'Arrée et Guingamp Sud 2 tandis que l'animation a débuté en 2014. Aussi, ces deux PDM ont pu être réfléchis selon les expériences des trois premiers PDM.



Carte 1 : Plans de Développement de Massif engagés en 2011 et 2013 et massifs potentiels

16. Retours d'expérience des premiers PDM lancés en 2011

Les trois premiers PDM ont été menés avec la même stratégie d'interventions en trois phases successives :



L'animation du CRPF touchant à sa fin sur les trois premiers secteurs PDM, il est dès à présent possible d'en tirer quelques éléments.

Limiter le périmètre d'action :

La surface couverte par l'action PDM doit être définie de façon adéquate. Pour que l'action du PDM soit efficace, il convient que l'animation soit concentrée dans un périmètre limite, de manière à valoriser d'éventuelles opérations groupées.

Recentrer la communication :

La communication est primordiale et doit donc être menée de façon stratégique pour être la plus efficace possible. Lors des premiers PDM, une liste des propriétaires « cibles » a été définie à partir de la base cadastrale. Il s'agissait des propriétaires de parcelles boisées détenant entre 2 et 25 ha tous types de peuplement et essences confondus. Ces propriétaires ont été contactés par courrier et invités à des réunions publiques. En parallèle, la presse locale écrite et audio-visuelle a été sollicitée pour diffuser des articles et entretiens sur le sujet. Finalement, le moyen de communication le plus efficace semble être le contact direct par courrier. Il ressort a priori, c'est-à-dire à dire d'experts, que 90% des personnes rencontrées en visite lors du PDM Guingamp Sud 1 avaient été contactées par courrier.

La communication dans la presse touche un trop vaste public. De nombreux propriétaires non concernés par l'opération PDM (par exemple des propriétaires de parc d'agrément) ont contacté le CRPF pour bénéficier des visites-diagnostic. Le diagnostic de ces parcelles d'agrément ne correspond pas à la mission du CRPF, telle qu'elle est définie par le code forestier. Le déplacement sur ces propriétés non concernées par l'opération a engendré une perte de temps conséquente pour les techniciens responsables de l'animation du PDM.

D'après l'expérience d'autres CRPF (communication interne CRPF Auvergne), la prospection directe sur le terrain identifiant les parcelles sur lesquelles des opérations sylvicoles d'amélioration ou de renouvellement sont envisageables reste le moyen le plus efficace pour identifier les propriétaires « cœur de cible » de l'action. Cette méthode paraît la plus efficace pour optimiser le temps passé à la mobilisation des propriétaires.

Bien cerner les problématiques forestières essentielles :

Les premiers PDM ont été menés sans limiter la prospection à certains types de peuplement forestier. Les visites de terrain ont donc aussi bien concerné des boisements feuillus que mixtes ou résineux. *In fine*, les expériences des PDM de Guingamp Sud 1, des Montagnes Noires et du Pays de Redon montrent que les peuplements autres que les peuplements résineux justifient très rarement une opération d'amélioration ou de renouvellement pour plusieurs raisons :

- les peuplements sont souvent localisés sur des secteurs où les difficultés techniques d'exploitation sont importantes (ex : peuplement sur des pentes importantes)
- les frais de marquage sont trop onéreux au vu de la qualité des bois et donc des fruits de la récolte
- les techniques sylvicoles sont trop délicates à mener pour des propriétaires souvent novices...

Le chapitre 2 de ce document présente le diagnostic du territoire des Monts d'Arrée c'est-à-dire :

- l'analyse du contexte forestier agrémenté de cartes
- l'analyse du contexte social, économique et environnemental du massif
- l'identification des contraintes, atouts et enjeux du territoire
- les fiches actions à mettre en œuvre sur le territoire pour répondre aux objectifs de l'opération.

Les éléments issus du retour d'expériences cités préalablement ont été pris en compte lors de la réflexion sur la stratégie à adopter pour le PDM des Monts d'Arrée. Cette stratégie envisagée est présentée au chapitre 3.



CHAPITRE 2

Diagnostic de l'état actuel du massif des Monts d'Arrée

II.1. Limites administratives et contexte du massif

Le périmètre du PDM des Monts d'Arrée prévoyait initialement 21 communes. Il a été revu à la baisse au début de l'opération, après concertation avec les acteurs locaux. Une note justificative est annexée au présent document (cf. annexe 1).



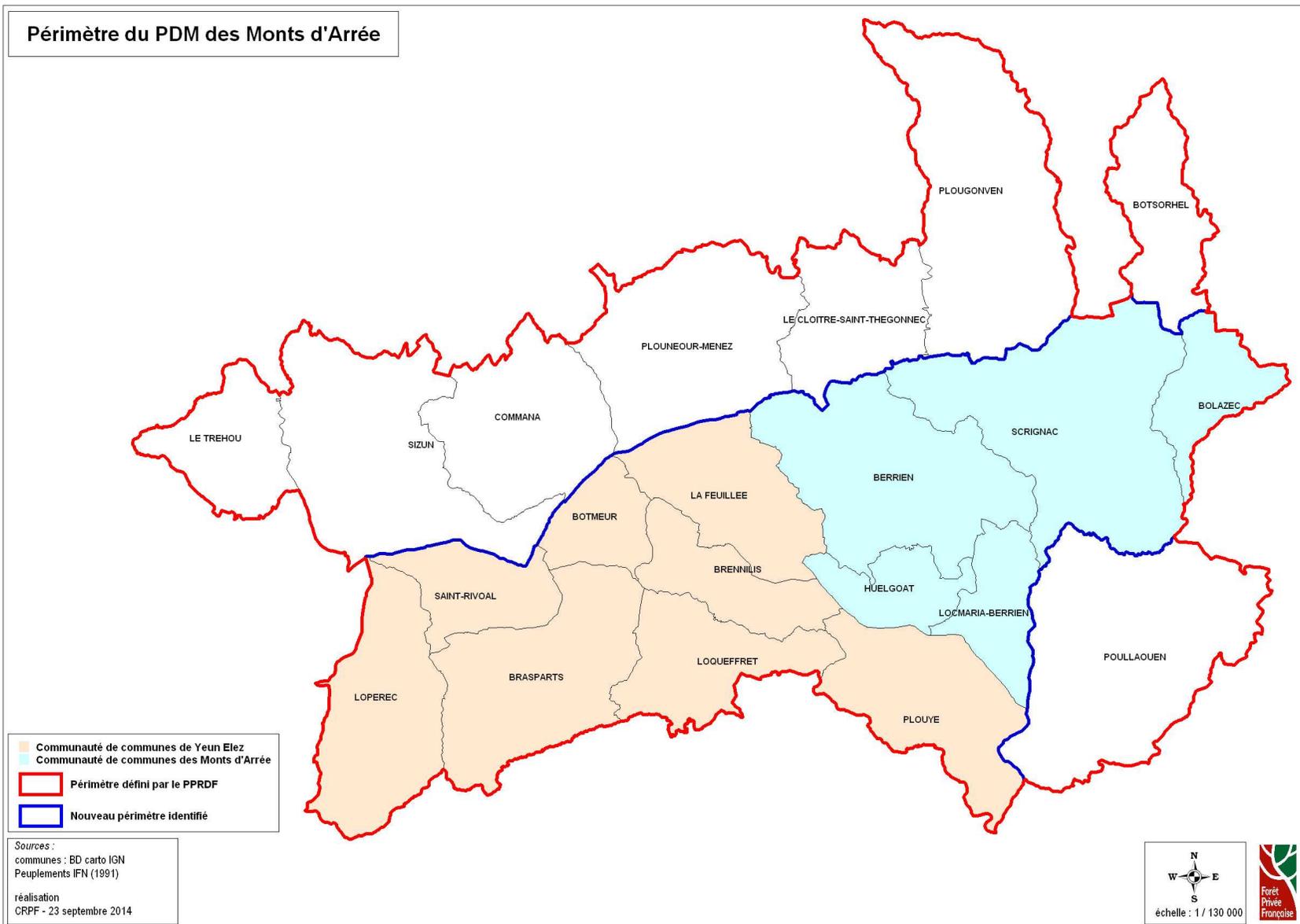
Carte 2 : les différents pays de Bretagne (source : INSEE)

Le massif forestier retenu pour ce PDM des Monts d'Arrée est situé sur :

- un département : le Finistère (29)
- 2 pays : le pays de Cornouaille et celui du Centre Ouest Bretagne
- 2 communautés de communes, 3 cantons et 13 communes.

Communauté de Communes	Canton	Communes	Code INSEE	Surface (ha)	Nb d'habitants 2011
Yeun Elez	Le Faou	Lopérec	29139	3950	838
	Pleyben	Brasparts	29016	4670	1035
		Brennilis	29018	1870	454
		Loqueffret	29141	2740	400
		Saint Rivoal	29261	1870	170
	Huelgoat	Plouyé	29211	3760	735
		La Feuillée	29054	3160	650
Botmeur		29013	1360	230	
Monts d'Arrée		Scrignac	29275	7090	802
		Huelgoat	29081	1490	1605
		Locmaria Berrien	29129	1720	235
		Berrien	29007	5640	963
		Bolazec	29012	1750	190

Avec une population de 8 307 habitants répartis sur 41 070 ha (la comm. comm. du Yeun ELEz compte 23 380 ha contre 17 690 ha pour celle des Monts d'Arrée), soit une densité de population de 20,2 habitants au km², le secteur du PDM des Monts d'Arrée correspond à une des zones les moins habitées en Bretagne. Depuis un siècle, l'exode rural fait rage sur le secteur. Ce phénomène n'est pas sans conséquence pour la filière forêt-bois. La faible pression humaine a eu un effet positif jusqu'à un certain niveau puisque la forêt a pu se réapproprié certains territoires délaissés. Cependant, dans un second temps, cette faible densité de population pose problème puisque les activités économiques se concentrent vers des pôles attractifs.

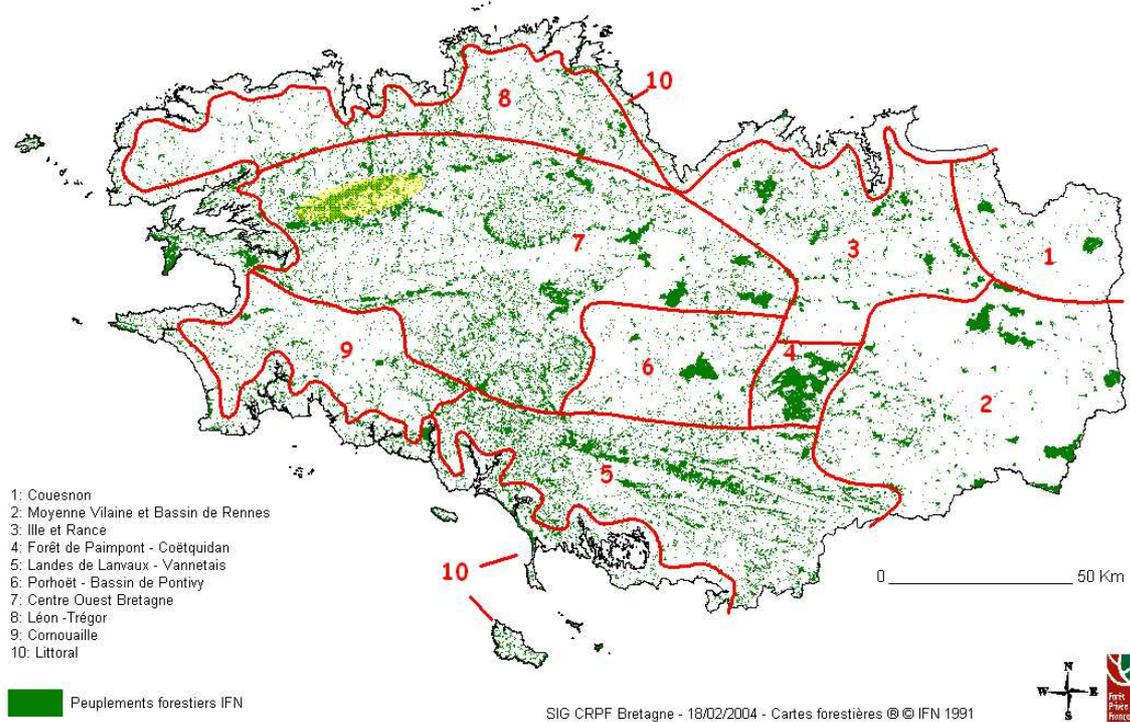


Carte 3 : Périmètre du PDM des Monts d'Arrée

II.2. Potentialités naturelles du massif

La totalité du secteur du PDM des Monts d'Arrée est intégré à la région forestière n°7 du Schéma Régional de Gestion Sylvicole (Centre Ouest Bretagne) à laquelle est associée un Guide du Sylviculteur du pays COB réalisé en par le CRPF de Bretagne.

Carte des régions forestières de Bretagne



Carte 4 : Les régions forestières de Bretagne (en jaune les Monts d'Arrée)

Géologie et relief

Les Monts d'Arrée constituent un paysage au relief marqué par une crête nord-est – sud-ouest avec des sommets culminant à plus de 380m pour les plus hauts (le Roc'h Tredudon à 387m, le Roc'h Trevezel et le Mont Saint Michel de Brasparts à 383m, et enfin le Menez Kador à 381m). La topographie, sur ce secteur, est marquée et peut donc avoir un impact important en termes d'exploitabilité.

La formation spécifique des Monts d'Arrée résulte de phénomènes d'érosion ayant engendré la présence de pics rocheux, collines et dépressions suivant la dureté de la roche mère. Les schistes et quartzites de Plougastel sont parmi les roches les plus résistantes du massif armoricain. Ils s'altèrent difficilement et donnent des sols très acides peu épais. Les paysages pittoresques, c'est-à-dire les pics rocheux des crêtes des Monts d'Arrée, leur sont associés. Les grés armoricains sur les communes de Scrignac et Bolazec sont également très résistants et donnent naissance à des sols très acides et caillouteux où les landes et boisements résineux trouvent leur place. Le toul de Saint Rivoal est constitué des terrains schisteux plus tendres (schistes briovériens) présentant des crêtes gréseuses. Les sols y sont plus profonds et relativement fertiles. Le massif granitique de Commana, Plouneour et Huelgoat donne des sols à la richesse variable. Localement, leur décomposition forme des chaos rocheux remarquables, tel que ceux du Huelgoat par exemple.

Sols

Le secteur est caractérisé par des sols globalement de qualité médiocre dont l'acidité est souvent très marquée. La faible fertilité des sols explique la présence dominante de végétation ligneuse basse et de landes atlantiques aux phytocénoses variées car fonction de la roche, de la nature du sol et de l'hygrométrie (cf. parties II3. La ressource locale et II6. Contexte environnemental et enjeux paysagers). Sur certains secteurs, les conditions peuvent même amener à trouver des landes tourbeuses et des tourbières, notamment dans la vaste cuvette de Brennilis.

Du fait de la combinaison alliant des substrats acides (voir ci-dessus) et un fort niveau pluviométrique (voir ci-après), les sols sont à tendance podzolique et conviennent peu aux essences exigeantes qui se replient sur les quelques terrains non agricoles installés sur sols plus fertiles, en bordure de cours d'eau, sur les bas de pente ou sur des roches mieux dotées en éléments minéraux.

Climat

Le relief particulier des Monts d'Arrée constitue la première barrière rencontrée par les masses d'air océaniques qui y déversent des pluies régulières. De ce fait, ce secteur est copieusement arrosé et reçoit plus de 1300mm/an. Ce secteur se situe d'ailleurs en climat océanique collinéen arrosé. Alors que l'ensoleillement y est le plus faible de Bretagne, l'humidité y est bien supérieure au reste de la région. C'est un facteur important de la productivité des essences forestières adaptées aux sols de la zone. Il s'agit de l'épicéa de Sitka et d'autres conifères peu exigeants sur le plan minéral qui trouvent ici des conditions très favorables à leur croissance sur les sols pauvres et acides. Les essences moins frugales (douglas, châtaignier) ne parviennent à satisfaire leurs exigences que sur les terrains plus riches ou sur anciennes terres agricoles abandonnées. Outre la pluviométrie abondante, le relief du secteur entraîne un climat aux amplitudes thermiques plus importantes que sur le reste de la région. Les gelées tardives peuvent également être plus fréquentes. Point culminant à faible distance de la mer, les Monts d'Arrée sont fréquemment soumis au vent ce qui constitue un des facteurs limitants de la région.

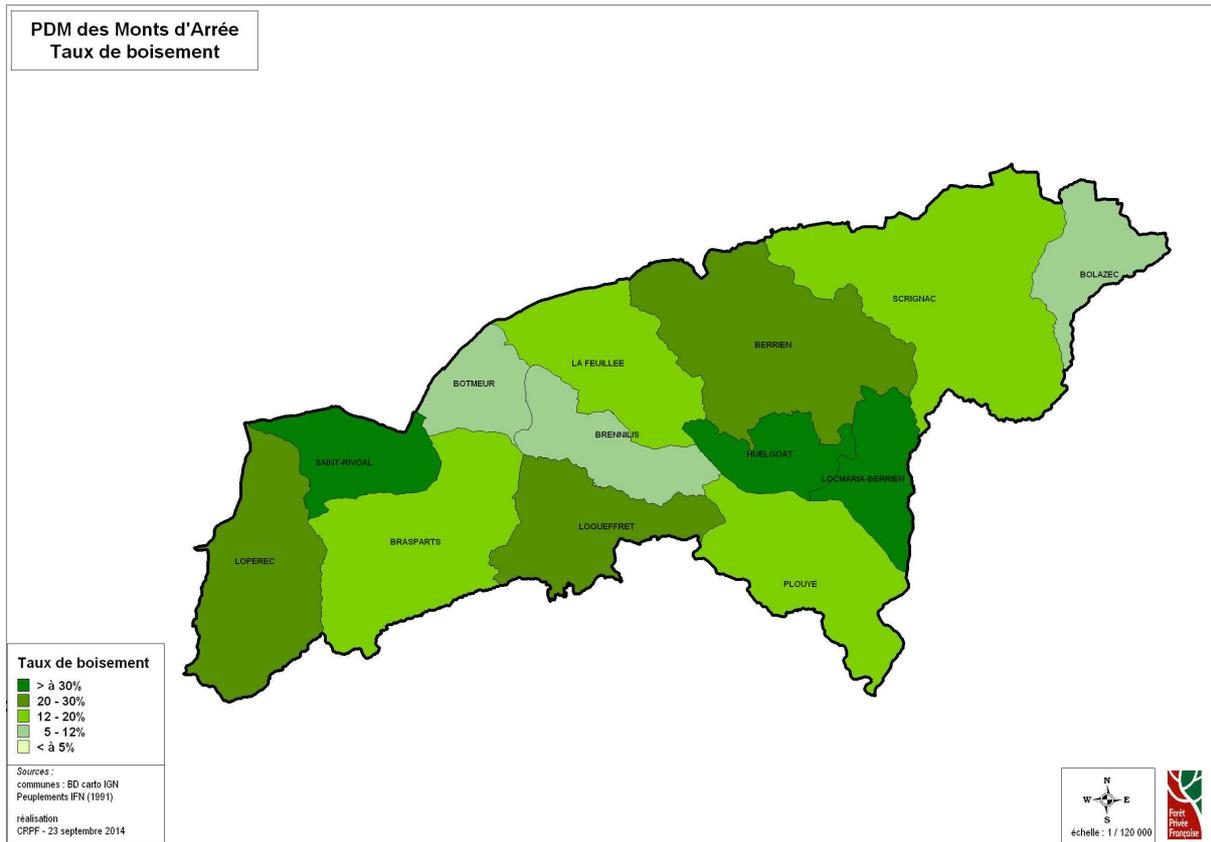
II3. La ressource forestière locale

II3a. Analyse de l'état actuel de la forêt et orientations forestières fondamentales

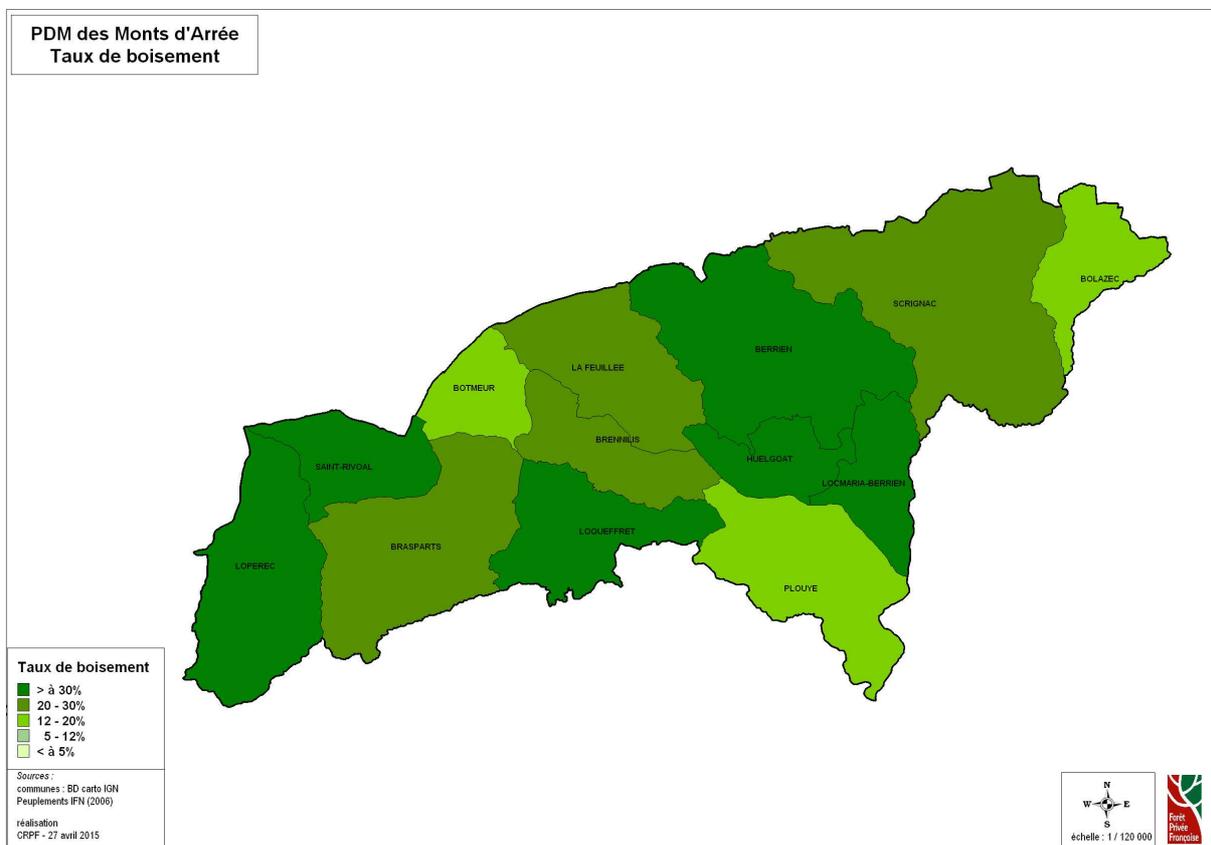
L'Inventaire Forestier National dénombre une surface boisée de 8 027,7 ha sur le secteur du PDM des Monts d'Arrée soit 20,1 % de taux de boisement. Ce chiffre plus conséquent que les 13% régionaux, atteste de la présence de nombreuses parcelles boisées dans le paysage rural des Monts d'Arrée.

COMMUNE	Surface boisée	Taux de boisement
BERRIEN	1362,7	24,1
BOLAZEC	131,5	7,5
BOTMEUR	142,7	10,5
BRASPARTS	797,9	17,1
BRENNILIS	181,2	9,7
HUELGOAT	493,1	33,2
LA FEUILLEE	419,5	13,3
LOCMARIA-BERRIEN	643,2	37,4
LOPEREC	1018,7	25,8
LOQUEFFRET	615,3	22,5
PLOUYE	478,8	12,7
SAINT-RIVOAL	577,8	30,9
SCRIGNAC	1165,4	16,4

Il convient de noter qu'initialement le CRPF ne disposait que des données IFN de 1993. Cependant, dans le cadre de la convention annuelle qu'il signe avec le Conseil Général 29, le CRPF a signé en janvier 2015, un acte d'engagement auprès de celui-ci lui permettant de récupérer les données IFN de 2005.



Carte 5 : Taux de boisement par commune d'après les données IFN de 1993
(calcul réalisé après suppression des « grandes landes ligneuses hors forêt »)

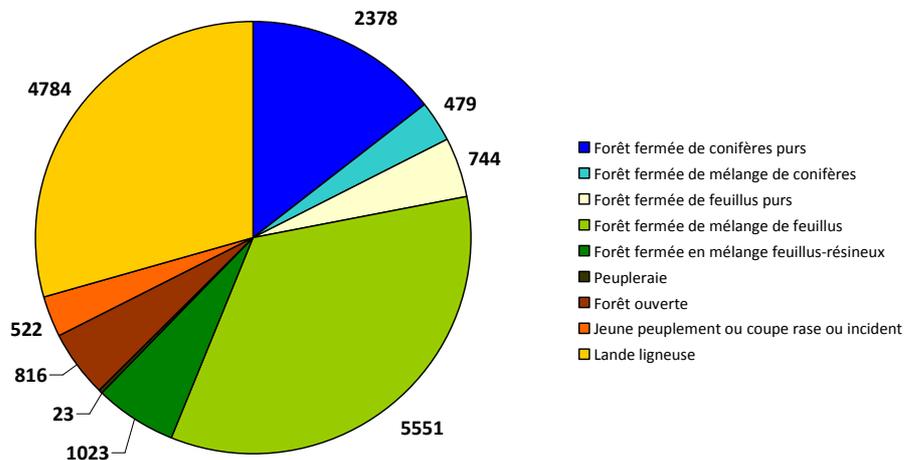


Carte 6 : Taux de boisement par commune d'après les données IFN de 2005
(calcul réalisé après suppression des « forêts ouvertes » et des « landes ligneuses »)

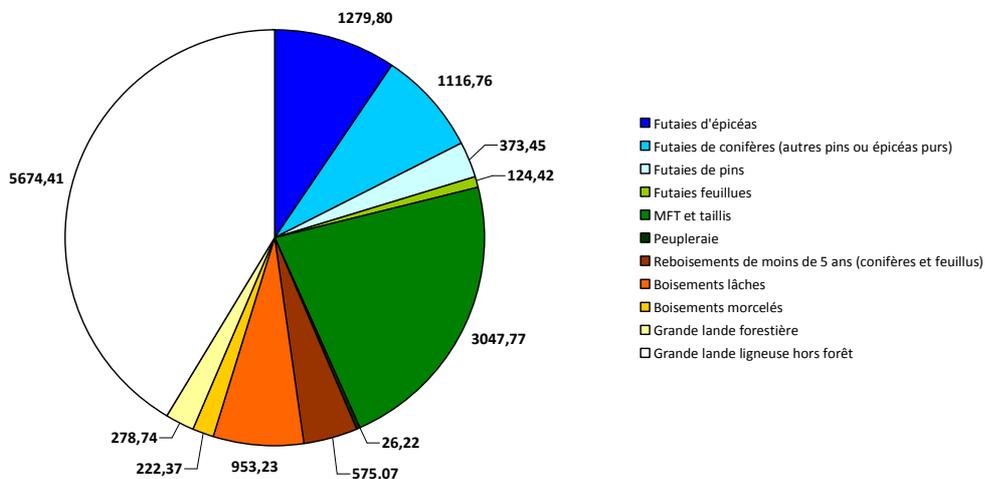
L'analyse de l'état actuel de la forêt a été réalisée en confrontant ces deux années d'inventaires IFN. Ce travail doit être considéré avec précaution car ces deux inventaires ont été réalisés avec deux méthodologies différentes et sont donc *a priori* incomparables. En 2005, les données de l'IFN sont issues d'un travail de photo-interprétation uniquement. En 1993, les données IFN sont issues d'un travail de photo-interprétation mais complété de relevés de terrain. Les renseignements apportés par les deux années d'inventaire sont donc différents. Néanmoins, le niveau de précision a été élevé en 2005 puisque l'ensemble des entités boisées de plus de 0,5 ha ont été considérées contre 2,5 ha en 1993.

Les deux diagrammes ci-dessous reflètent bien les enjeux dominants des forêts du secteur des Monts d'Arrée. Tous deux sont complémentaires même si les données représentées sont espacées de 12 ans. En effet, les données de 2005 renseignent sur la composition en essence des peuplements. Les données de 1993 restent donc intéressantes et complémentaires car elles donnent des informations sur la structure des peuplements (futaie, taillis, mélanges futaie-taillis...).

**Répartition de la surface totale (16 319,9 ha)
en fonction du type de peuplement IFN (données de 2005)**



**Répartition de la surface totale (13 672,2 ha)
en fonction du type de peuplement IFN (données de 1993)**



* MFT = Mélange Futaie - Taillis

Pour chacune des deux années, les trois types de peuplements forestiers (hors landes) majoritaires sont :

Année 1993	Proportion de la surface boisée (hors grandes landes ligneuses hors forêt)	Année 2005	Proportion de la surface boisée (hors landes ligneuses)
Mélanges de futaie et de taillis et les taillis	38%	Forêt fermée de mélange de feuillus	48%
Peuplements résineux	35%	Forêt fermée de conifères purs	21%
Boisements lâches	12%	Forêt fermée en mélange feuillus-résineux	9%

Le tableau ci-dessous permet d'avoir un rapide regard sur l'évolution des surfaces boisées entre 1993 et 2005 selon les estimations de l'IFN.

Grands types de peuplements	Surfaces issues des données IFN 1993	Surfaces issues des données IFN 2005	Différence 2005 - 1993
Peuplements résineux	2 770,01 ha	2 857,31 ha	+ 87,3
Peuplements feuillus	2 304,15 ha	6 294,88 ha	+ 3 990,73
Peuplements mixtes	868,04 ha	1 023,09 ha	+ 155,05
Peupleraies	26,22 ha	22,94 ha	+ 3,28
Total forêt	5 968,42 ha	10 198,22 ha	+ 4 236,36
Peuplements ouverts	1 175,6 ha	815,97 ha	- 359,63
Landes ligneuses	5 953,14 ha	4 783,57 ha	- 1 169,57
Autres*	575,07 ha	522,17 ha	- 52,9
Total landes et milieux ouverts	7 703,81 ha	6 121,71 ha	- 1 582,1
Total	13 672,2 ha	16 319,94 ha	+ 2 647,74

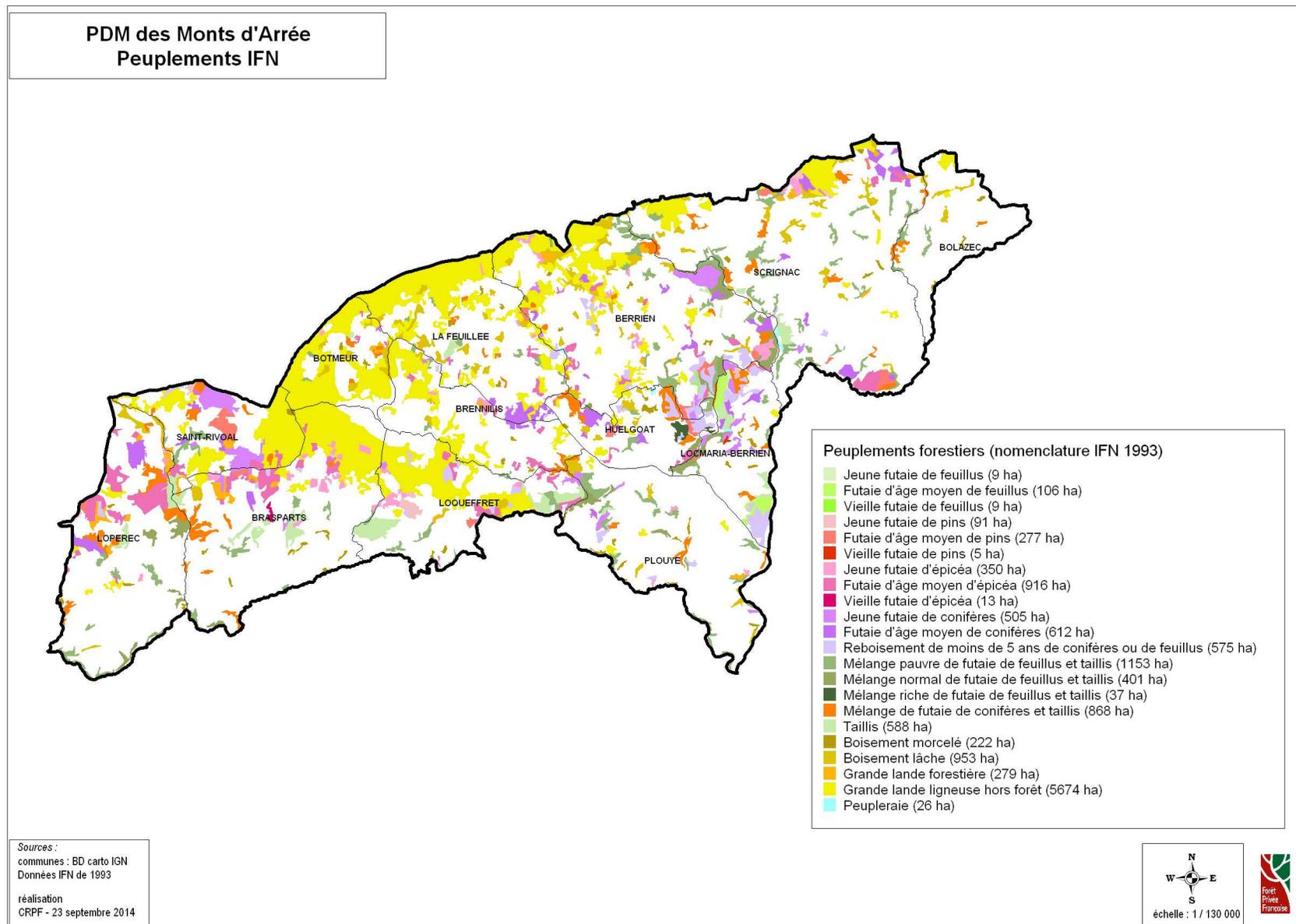
* A noter que les autres peuplements sont constitués de ::

- jeunes boisements de moins de 5 ans pour les données IFN de 1993
- jeunes peuplements, boisements ou parcelle après incident (ex : tempête, incendie...) pour les données IFN de 2005.

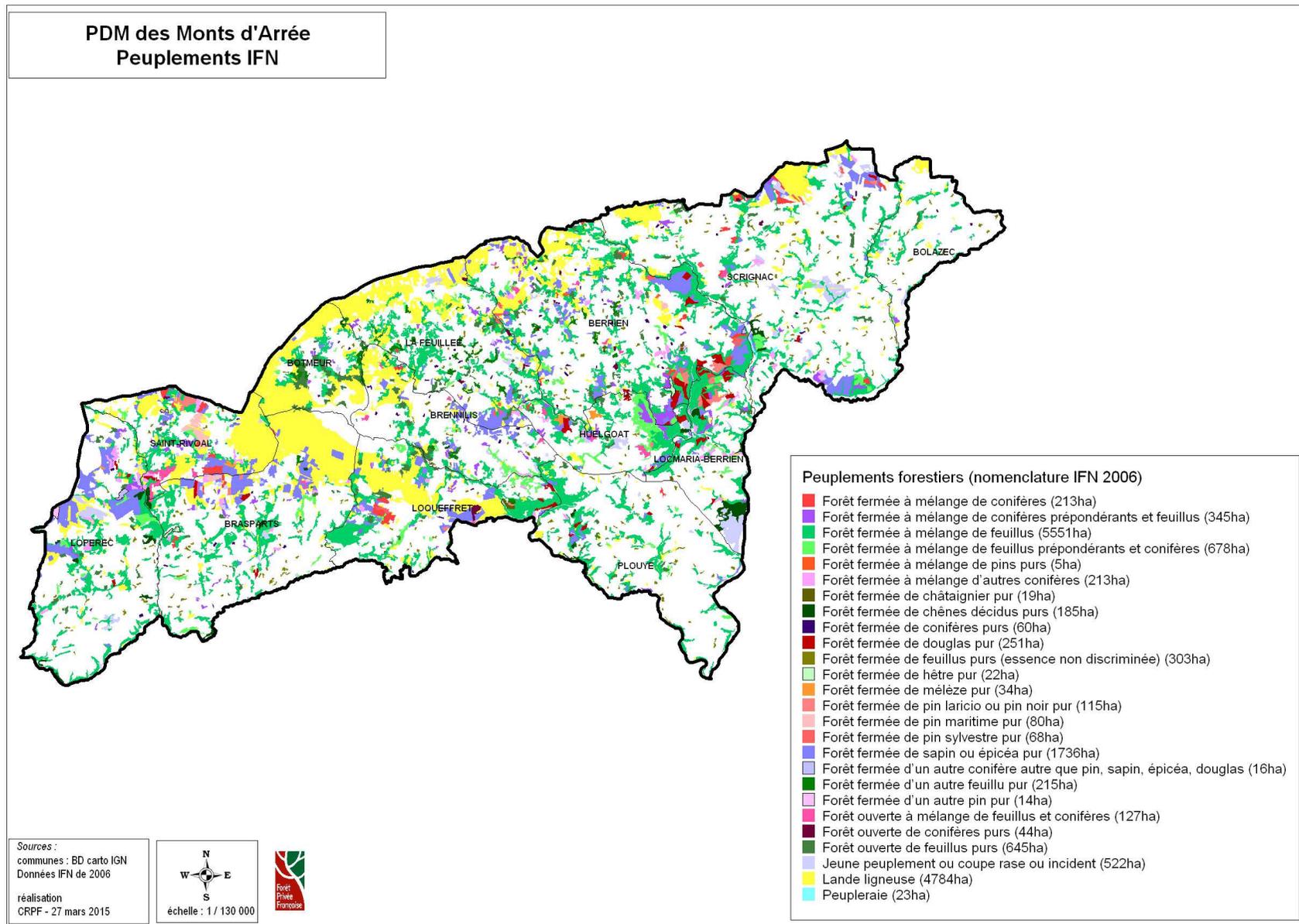
Il semble que la surface de bois et landes ligneuses est augmentée de 4 236,4 ha sur l'ensemble des 13 communes du PDM entre 1993 et 2005. La surface forestière aurait donc progressée de 10,3 % par rapport à la surface INSEE représentée par l'ensemble des 13 communes (41 070 ha).

Cette augmentation touche particulièrement les **peuplements feuillus**. Ces peuplements sont composés de chênes, hêtres, châtaigniers et essences à bois blanc (bouleau, saule), avec en 1993 une dominante de mélange futaie feuillue-taillis normal à pauvre. On peut aisément envisager que la végétation ligneuse ait colonisé les peuplements ouverts et les landes forestières se fermant progressivement. En effet, leur surface semble diminuer entre 1993 et 2005.

La surface des **peuplements résineux** quant à elle, est restée à peu près stable. Ces peuplements sont composés en majeure partie d'épicéas de Sitka comme l'indique le diagramme ci-dessous. Ils trouvent leur origine dans les boisements artificiels initiés par le Fond Forestier National (FFN) à partir des années 60 (cf. plus bas III3b.).



Carte 7 : Les peuplements forestiers d'après les données IFN de 1993



Carte 8 : Les peuplements forestiers d'après les données IFN de 2005

Les peuplements résineux d'après les données IFN de 2005



Les deux tableaux qui suivent synthétisent par type de peuplement IFN, leur composition, enjeux de gestion, et orientation forestières fondamentales.

Type de peuplement IFN	% surface boisée IFN 1993	Composition	Enjeux
Les grandes landes	- 44% en 1993	<ul style="list-style-type: none"> - les grandes landes forestières (2%) qui bordent ou se situent à l'intérieur des massifs forestiers - les grandes landes ligneuses hors forêt (44%) 	<ul style="list-style-type: none"> - Les enjeux de gestion dépendent des potentialités de la station, du peuplement, des enjeux écologiques, et paysagers du milieu et des conflits d'usage (notamment avec le monde agricole). Néanmoins, la majorité des peuplements IFN de type « grandes landes » est constitué de landes d'intérêt communautaire aux potentialités forestières médiocres et aux enjeux écologiques élevés. - La production ligneuse y est souvent faible voire nulle.
Les peuplements improductifs en bois de qualité	- 11% en 1993	<ul style="list-style-type: none"> - les boisements lâches (7%) correspondent à des parcelles dont le couvert boisé est inférieur à 40% et dont le boisement est issu de colonisation naturelle - les boisements morcelés (4%) correspondent à des peuplements mosaïques, situés à proximité de champs, habitations, cours d'eau, parc... 	
Les mélanges de futaies feuillues ou résineuses et taillis	38%	Ils sont composés en majeure partie de chêne pour les feuillus, moins fréquemment de hêtre ou de bouleau.	<ul style="list-style-type: none"> - La gestion de tels peuplements est souvent complexe alors que la qualité des bois feuillus est généralement moindre. - Il convient d'envisager une amélioration de ces peuplements si le potentiel de la station et/ou du peuplement en place et si les contraintes

		Pour les résineux, il s'agit d'épicéa de Sitka, de pin ou de résineux exotiques.	humaines (propriétaires, gestionnaire...) le permettent - Les enjeux paysagers et cynégétiques sont à l'heure actuelle privilégiés sur ce type de peuplement
Les futaies résineuses	20%	Elles sont composés pour près de la moitié de futaie d'épicéas de Sitka Le reste se répartit entre les pins et les autres résineux (douglas, mélèzes, sapins...)	- Les enjeux pour ce type de peuplement sont liés à la production de bois. Les futaies résineuses nécessitent un suivi régulier pour conserver un niveau de production intéressant. A terme, elles doivent également être renouvelées pour permettre la pérennité de la ressource.

Ces recommandations techniques se basent sur « Les méthodes de gestion préconisées pour les forêts privées régionales » du Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS, pp.150-177) rédigé par le CRPF de Bretagne et approuvé par arrêté ministériel du 5 septembre 2005. Elles tiennent compte des particularités écologiques et paysagères du secteur. Le SRGS constitue le document technique cadre auquel doivent se conformer les propriétaires forestiers qui détiennent un document de gestion durable. Le chapitre se compose de 13 fiches pratiques qui constituent le cahier des charges à respecter par le propriétaire dans le cadre d'une gestion dynamique et durable de son massif forestier. Ces fiches pourront être retrouvées en annexe de ce document (cf. A7. *Cahier des charges techniques pour une gestion durable de la forêt dans les Monts d'Arrée*).

Type de peuplement IFN	Orientations forestières fondamentales	Fiches SRGS correspondantes
Les grandes landes	<ul style="list-style-type: none"> - préserver du boisement les milieux aux grands intérêts biologique ou paysager - contribuer à l'équilibre faune-flore en conservant des milieux semi ouverts intéressants pour le gibier et la faune sauvage au sens large - planter ou enrichir les stations sans enjeux environnementaux ou paysagers importants et non soumis à des conflits d'usage (notamment avec le monde agricole) et dotées d'un potentiel de production important - privilégier les modes de gestion très extensifs sur les stations à fertilité réduite 	
Les peuplements improductifs en bois de qualité	<ul style="list-style-type: none"> - amélioration du peuplement existant par désignation des tiges d'avenir et éclaircie à leur profit pour un objectif bois d'œuvre - broyage du peuplement existant sans possibilité d'amélioration qui pourrait être valorisé en bois énergie, et constitution d'une futaie à objectif bois d'œuvre par reboisement. 	<p>Fiche III : Constitution d'une futaie artificielle par reboisement</p> <p>Fiche XIII : la valorisation des peuplements spontanés à feuillus dominants</p>
Les mélanges de futaies feuillues ou résineuses et taillis	Suivant l'âge, la station et la qualité du peuplement en place :	Fiche VI : la conversion des taillis en futaie sur souche

	<ul style="list-style-type: none"> - la conversion en futaie peut être envisagée par désignation puis balivage et éclaircie du taillis au profit des brins d'avenir, par des coupes d'amélioration... - exploitation et renouvellement des réserves. Leur renouvellement passe soit par une désignation de tiges d'avenir présent au sein du peuplement soit par des plantations - renouvellement du taillis par coupes de taillis. 	<p>Fiche VII : la conversion en futaie régulière par capitalisation des peuplements mélangés de futaie et de taillis</p> <p>Fiche IX : La conversion en futaie irrégulière des peuplements mélangés de futaie et de taillis</p> <p>Fiche X : Le traitement en taillis-sous-futaie</p> <p>Fiche XI : Le traitement en taillis simple</p> <p>Fiche XII : Le maintient ou le renouvellement des mélanges futaie-taillis</p>
<p>Les futaies résineuses</p>	<p>Suivant l'âge et l'historique du peuplement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les jeunes futaies font l'objet de travaux forestiers (dégagement, dépressage) pour permettre aux jeunes sujets de croître sans difficulté. - Les futaies adultes (de plus de 15 ans) donnent lieu à des coupes d'améliorations ou éclaircies régulières dont le nombre et la rotation varie d'une espèce à l'autre. - Arrivé à maturité, un renouvellement du boisement doit être envisagé pour permettre la pérennité de la ressource. Ce renouvellement peut être réalisé par régénération naturelle ou par reboisement artificiel, sachant que la régénération par voie naturelle est peu utilisée chez les résineux autres que les pins car peu maîtrisée à l'heure actuelle. 	<p>Fiche V : Traitement en futaie régulière</p> <p>Fiche VI : Traitement en futaie irrégulière</p> <p>Fiche II : Constitution d'une futaie par régénération naturelle</p> <p>Fiche III : Constitution d'une futaie artificielle par reboisement</p>



Paysage rural dans les Monts d'Arrée (communauté de commune du Yeun Elez)



Peuplement feuillu spontané, improductif en bois de qualité dans le Yeun Elez

II3b. Origines de la ressource dans les Monts d'Arrée

Les paysages actuels des Monts d'Arrée ont une origine majoritairement anthropique. L'histoire ancienne comme plus récente des pratiques rurales locales mérite donc d'être mentionnée. Cette partie pourra permettre de mieux cerner l'ensemble des enjeux actuels du territoire.

Exploitation ancienne de la lande

Il semble qu'initialement, les hêtres et les chênes ont tenté de coloniser les terres les plus saines des Monts d'Arrée. Cependant, dès le Moyen Age, les premiers défrichements pour la mise en culture des terres ont eu lieu. Pourtant, les milieux étaient pauvres, acides, voir engorgés. Pour pallier ces fortes contraintes et, malgré tout, exploiter leurs terres en céréales principalement (de type seigle ou sarrasin), les paysans des Monts d'Arrée ont tenté de s'adapter à la lande ainsi créée. Cette région pauvre et isolée ne s'est modernisée que très lentement et a donc enregistré un retard plus que conséquent par rapport aux secteurs côtiers. Ainsi, les paysans pratiquèrent longtemps l'étrépage et l'écobuage pour amender les terres. La première technique consistait à décaper la partie superficielle du sol et faucher la végétation. Les mottes obtenues pouvaient être soit

- mélangées à du fumier puis séchées pour ensuite être directement épandues sur les cultures,
- séchées, rassemblées en tas puis brûlées pour obtenir des cendres fertilisantes, elles-mêmes épandues sur les terres cultivées.

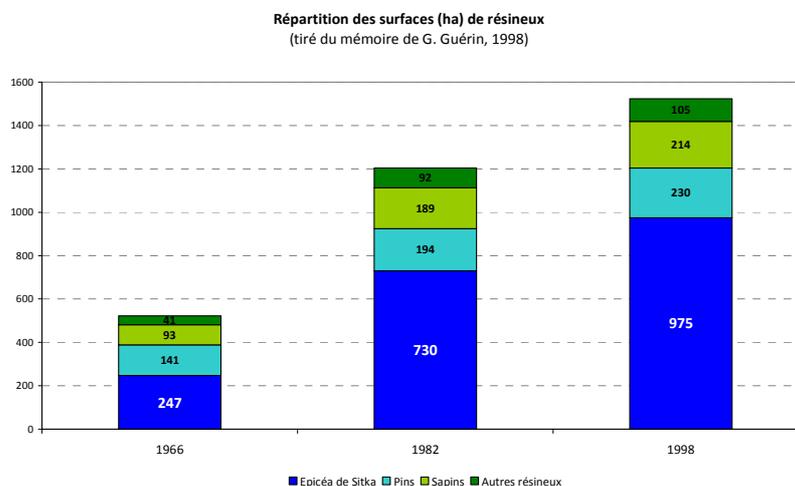
Déprise agricole et plantations FFN

Ces pratiques, qui ont perduré jusqu'au début du siècle, ont entraîné une forte dégradation des terres déjà pauvres, d'autant plus que la topographie et le climat ont accentué le phénomène. Elles ont, d'autres part, fortement impacté le parcellaire agricole dont les vestiges sont encore visibles aujourd'hui. Avec la modernisation et l'arrivée des machines, ce micro-parcellaire n'était plus en adéquation avec les nouvelles pratiques. Aussi, la déprise agricole a touché bon nombre de parcelles qui se sont vues recolonisées par une végétation ligneuse spontanée. Le Fond Forestier National, créé en 1948, avec sa politique d'enrésinement, a donc été perçu comme une aubaine pour ces terres. D'autre part, cette période d'après guerre était caractérisée par un besoin conséquent et rapide en bois d'œuvre pour la reconstruction du pays. En 1964, les secteurs Monts d'Arrée et du Méné ont ainsi été déclarés « zone de reboisement prioritaire » (au même titre que les Montagnes Noires au sud).

Une étude a été réalisée en 1998 dans le cadre d'une maîtrise de géographie à l'Université de Bretagne Occidentale par Gwenaél Guérin s'intitulant « *Après cinquante ans de reboisement, quel avenir pour les landes des Monts d'Arrée* ». Elle stipule que sur la zone étudiée¹, l'analyse des subventions attribuées entre 1948 et 1992 montre une part de résineux s'élevant à 96,9% des plantations avec une dominante évidente d'épicéa de Sitka, espèce particulièrement bien adaptée aux conditions de milieu des Monts d'Arrée (sols acides, pauvres parfois hydromorphes, climat froid et vents importants...). En 1998, G. Guérin cite une surface de 975 ha en épicéa de Sitka sur le secteur étudié soit 62 % du couvert forestier résineux de la zone étudiée. Les autres résineux restent beaucoup plus marginaux. Ce sont les sapins (pectiné, de Vancouver, de Nordmann), les pins (maritime, laricio, sylvestre, Insignis, noir d'Autriche, Weymouth), le douglas, le cyprès, le thuya, le tsuga, et le mélèze du Japon.

Nouvelles problématiques

Au cours de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, les futaies régulières résineuses, et plus spécifiquement celles constituées d'épicéas de Sitka, se sont peu à peu étendues dans le paysage des Monts d'Arrée.



E. Guérin (1998) dans son mémoire identifie trois étapes dans l'évolution des surfaces boisées résineuses des Monts d'Arrée à partir de son étude des photographies aériennes:

- avant 1966 : il parle d'enrésinement peu perceptible
- de 1966 à 1982 : il qualifie l'enrésinement de « massif »

Enfin de 1982 à 1998 : il enregistre un net ralentissement de l'enrésinement dans le secteur des Monts d'Arrée étudié.

Aujourd'hui, elles peuvent venir grignoter certains secteurs paysagers pittoresques, remarquables et des milieux ouverts particulièrement importants d'un point de vue environnemental et qui, pour beaucoup, possèdent un faible potentiel de production (landes tourbeuses et hygrophiles, crêtes qui présentent des sols trop superficiels et sont soumises aux vents forts...). Aujourd'hui, ces boisements FFN engendrent de grands débats locaux sur les aspects paysagers et environnementaux que nous évoquerons en partie II6 ainsi que des conflits d'usage des terrains entre le monde forestier et agricole.

Les aides des collectivités en faveur de la forêt

Depuis 2002, le programme « forêt » du Conseil Général 29 vise à la création, au maintien et à l'amélioration des petites propriétés forestières d'une surface comprise entre 0,5 et 4 ha (c'est à dire des

¹ La zone étudiée se compose des communes de Hanvec, Saint Eloi, Sizun, Commana, Plouneour-Menez, Le Cloître-Saint Thégonnec, Plougonven, Lanneanou, Botsorhel, Guerlesquin, Scrignac, Berrien, La Feuillée, Brennilis, Botmeur, Locqueffret, Brasparts, Saint Rivoal, Lopérec.

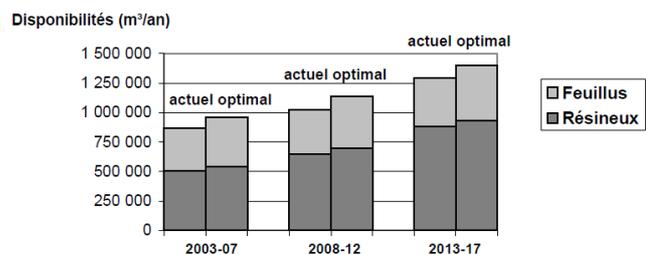
propriétés qui ne sont pas visées par les politiques forestières nationales). A ce titre, il subventionne des opérations de plantation, d'éclaircies... de peuplements forestiers. Les dossiers sont instruits par le CRPF de Bretagne. Ces aides visent directement la diversité des forêts à l'échelle du territoire car elles favorisent les plantations de feuillus, seules essences éligibles au financement (chêne, hêtre, frêne, bouleau, merisier, aulne...) dans le cadre de nouveaux boisements/reboisements.

II3c. Evolution de la ressource envisagée

Les études de l'IFN de 2003 et de 2012

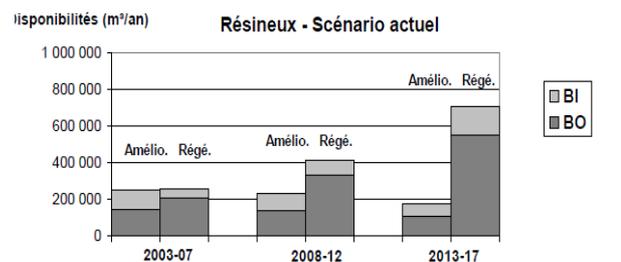
L'Etude ressource réalisée conjointement entre l'IFN (aujourd'hui Institut Géographique National) et l'ensemble des acteurs de la filière forêt bois de Bretagne en décembre 2003 permet d'apporter des précisions quand à l'évolution du gisement de bois en Bretagne d'ici 2017. Cette étude a été réalisée à l'échelle régionale mais ses résultats peuvent être intéressants à l'échelle du PDM des Monts d'Arrée. Elle est complétée par une autre étude du même organisme de décembre 2012 sur « L'évaluation de la ressource en pin maritime et épicéa de Sitka en Bretagne ».

L'estimation réalisée dans le cadre de cette étude précise que la ressource disponible en bois feuillus et résineux augmenterait jusqu'en 2017, selon un rythme de plus en plus soutenu pour les résineux. Le mode de gestion impacte évidemment l'augmentation de la ressource : 7% de volume disponible supplémentaire pour les résineux et 15% pour les feuillus selon un scénario optimal de sylviculture, c'est-à-dire une gestion dynamique de la forêt.



A dire d'experts, le scénario de « gestion actuelle » de cette étude serait encore applicable aujourd'hui. Les différents graphiques qui suivent, utilisent ce dernier scénario.

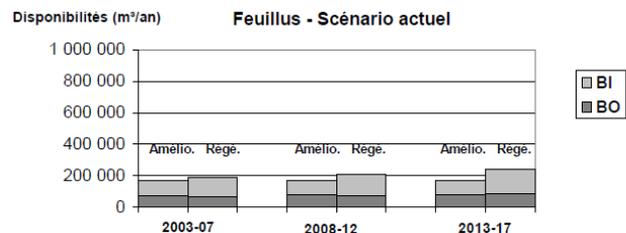
La disponibilité en bois résineux, plus particulièrement en bois d'œuvre issu de coupes rases (cf. graphique suivant) augmenterait jusqu'en 2017. La part des coupes d'amélioration, c'est-à-dire des éclaircies, quand à elle diminuerait.



En effet, la majorité des plantations d'épicéa de Sitka a été réalisée sous l'impulsion du Fond Forestier National (FFN) entre 1960 et 1990 et arrive aujourd'hui à maturité. D'autre part, depuis une vingtaine d'année, les plantations diminuent. Une étude plus récente réalisée dans le cadre d'un stage au cabinet d'experts Vessier-Leblond confirme ces résultats à l'échelle de deux cantons des Monts d'Arrée (Sizun et Huelgoat). Il ressort que 54% de l'échantillon observé en surface ne fait pas l'objet d'un reboisement sur le canton du Huelgoat. Ainsi, la problématique du renouvellement de ces boisements est un enjeu sylvicole majeur pour la filière bois bretonne qui s'est développée autour de ce gisement. Ces estimations réalisées en 2003 ont été confirmées par l'étude de 2012. Cette dernière montre une forte baisse de la surface en peuplements d'épicéas de Sitka de 0 à 20 ans et une très forte hausse de la surface des peuplements de plus de 40 ans.

D'autre part, depuis 2007, la présence du dendroctone, ravageur primaire de l'épicéa, a été constatée en Bretagne. Les attaques successives de dendroctone entraînent une mort rapide de l'arbre. La Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt préconise la coupe du peuplement si 30% au moins des sujets sont atteints par l'insecte. En 2009, des lâchers de *Rhizophagus grandis*, principal prédateur du dendroctone, ont été initiés et réitérés chaque année sur différents massifs présentant des foyers d'infection. Ces lâchers permettraient à terme de limiter la propagation du dendroctone et ainsi limiter les dégâts liés à cet insecte. Il est donc important de garder à l'esprit que l'avenir de cette essence est soumis à de nombreux questionnements.

En comparaison, l'évolution de la ressource feuillue semble plus stable. Proportionnellement, la disponibilité en bois d'œuvre et en bois d'industrie feuille, bien inférieure à la disponibilité en bois résineux, sont à peu près équivalentes.



Comme indiqué précédemment, la plupart des peuplements feuillus de chêne, hêtre et bois blancs divers (issus des taillis, des mélanges futaie-taillis et des peuplements spontanés) présentent des qualités faibles de bois. Ils ont généralement une vocation bois de feu, voir au mieux bois de charpente. L'enjeu économique pour ces peuplements est donc faible, sauf exception. Malgré une ressource sur pied importante, les transformateurs bretons de bois soulèvent la difficulté de trouver en région du bois feuillu en adéquation avec leurs exigences (notamment sciage de 2nd choix) ce qui les a amené à s'approvisionner majoritairement en dehors de la région. On note d'ailleurs une diminution de la récolte de bois d'œuvre feuillu en Bretagne depuis 30 ans (source : *La récolte de bois et la production de sciage en Bretagne*, DRAAF, avril 2011). Cet état de fait s'explique, en partie, par la diminution du nombre de scieries en Bretagne.

Nouveau programme de subvention Breizh Forêt Bois

En 2015, un nouveau programme de financements européens pour l'investissement forestier sera lancé en Bretagne. Il s'agit du programme Breizh Bois Forêt (BFB).



Il suit les priorités d'actions définies par les règles européennes et le Plan de développement Rural Breton (PDRB) défini pour la période 2014-2020 qui est en cours de réalisation. Le lancement de BFB a été annoncé publiquement en octobre 2014. Les premiers projets BFB sont prévus pour le printemps 2015. Le programme BFB vise l'amélioration de la ressource en bois de qualité bois d'œuvre tout en assurant sa pérennité. Pour ce faire, les mesures Breizh Forêt Bois Boisement et Breizh Forêt Bois Transformation du programme européen permettront aux propriétaires de voir financer leurs travaux de boisements des terrains délaissés de l'agriculture, d'abattage et de reboisement des accrus (colonisation naturelle par les arbres de terres délaissées, ce sont souvent des anciennes terres agricoles) et peuplements feuillus pauvres.

A terme, ce programme devrait donc toucher une surface importante de terres non entretenues, majoritairement des anciennes terres agricoles, qui se sont boisées naturellement et des peuplements feuillus dont la qualité de bois est faible. Néanmoins, il est bien difficile de faire une estimation quantitative quant aux surfaces que ce programme pourrait impacter. Elle ne peut se réduire aux seules surfaces de « forêt ouverte » ou « lande ligneuse » de l'IFN car d'autres enjeux (retour à l'agriculture, enjeux environnementaux, sensibilité paysagère...) doivent être pris en compte pour envisager un boisement sans réitérer les excès du passé. D'autre part, le cahier des charges définissant les conditions d'éligibilité au financement est encore en pourparler au sein des services de l'Etat.

II4. L'amont de la filière forêt-bois locale : étude de la propriété forestière

II4a. Etude de la propriété forestière et foncière

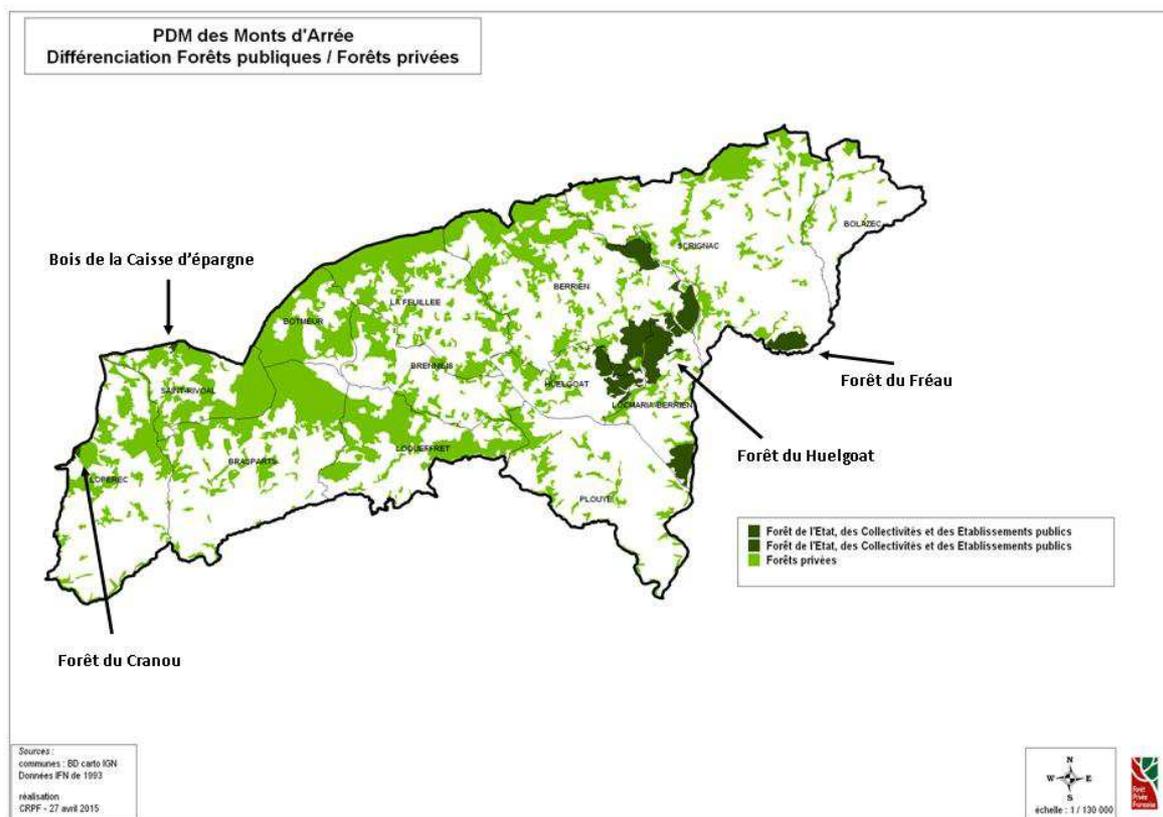
Le cadastre de 2009 dont dispose le CRPF, permet d'obtenir les chiffres suivants

	Privée		Publique		Total	
	Nb de propr	Surface	Nb de propr	Surface	Nb de propr	Surface
Bois	2190	5191,5	26	1373,0	2216	6564,5
Landes	4279	9584,3	39	437,3	4318	10021,6
Total	6469	14775,8	65	1810,3	6534	16586,1

Surface moy	2,28	27,85	2,54
Surf moy bois	2,37	52,81	2,96
Surf moy landes	2,24	11,21	2,32

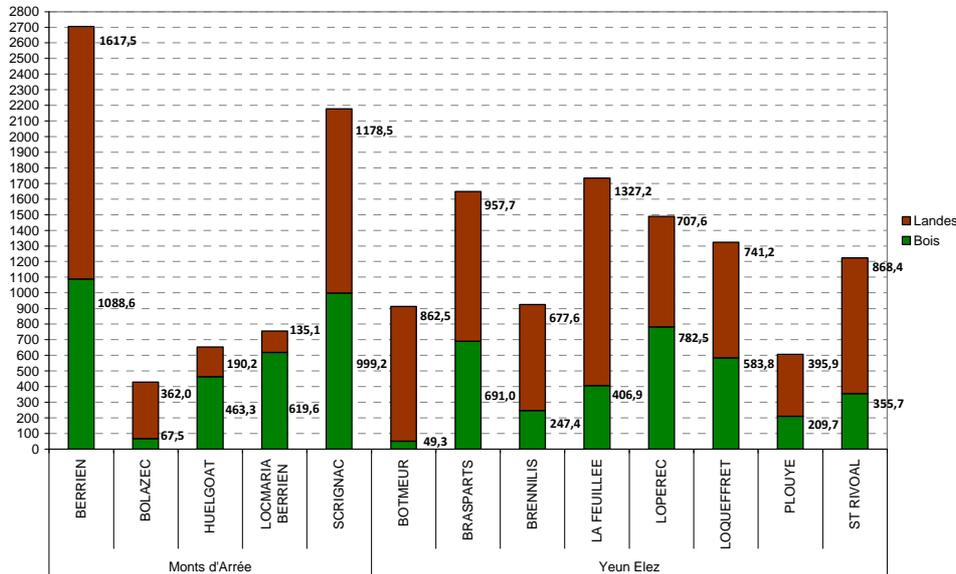
Le secteur compte 1 810,3 ha de **forêt et landes publiques** soit seulement 10,9 % de la surface bois et landes cadastrale. La forte proportion des forêts publiques (20,9 % de la surface cadastrale en bois) s'explique par la présence de massifs forestiers importants sur le secteur des Monts d'Arrée. Il s'agit de

- la forêt du Huelgoat sur les communes du Huelgoat, Locmaria-Berrien et Berrien. Il s'agit de la forêt publique la plus importante du secteur PDM (la totalité de ses 1 147 ha étant située dans le PDM).
- la forêt du Cranou (1 321 ha) sur les communes de Lopérec, du Faou et d'Hanvec (ces deux communes sont hors secteur PDM)
- le bois de la Caisse d'Épargne sur les communes de Sizun et Saint Rivoal
- la forêt de Fréau sur les communes de Poullaouen, Scrignac et Berrien.



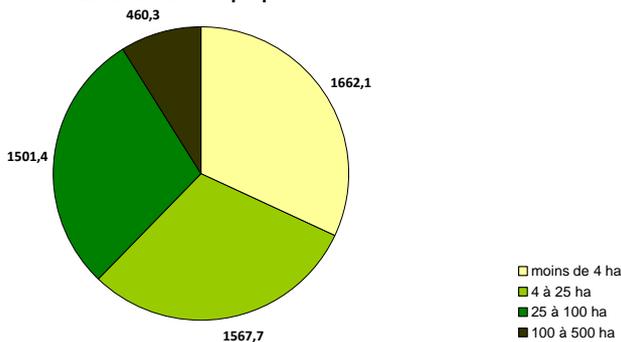
Carte 9 : Les forêts et landes privées et publiques
(d'après les données IFN, attention landes et forêts sont représentées de la même façon)

Malgré une surface importante de forêt soumise au Régime forestier, la **forêt privée** du secteur du PDM est largement majoritaire. La surface moyenne de la propriété est de 2,37 ha (proche de la moyenne régionale de 2,47 ha). Le morcellement de la propriété forestière reste un frein à la mobilisation. 6 469 propriétaires se répartissent les 14 775,8 ha de bois et landes identifiés par le cadastre. Le graphique qui suit montre la répartition de la surface privée entre les bois et les landes déclarée au cadastre de 2009.

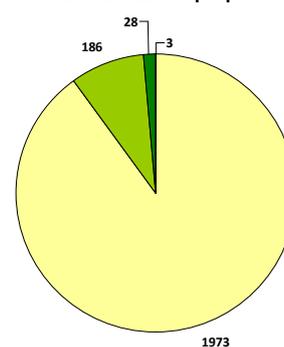


D'après le cadastre de 2009 (les landes ne sont pas intégrées), la propriété privée en bois du PDM des Monts d'Arrée, comme sur l'ensemble de la région comprend une proportion de petites propriétés fortement majoritaire. La propriété privée la plus vaste du secteur ne dépasse pas les 398 ha et est située sur la commune de Loqueffret ce qui explique que la surface moyenne de propriété soit assez haute (cf. tableau ci-après) sur cette commune. Il en va de même pour la commune de Lopérec qui présente une propriété privée de 359 ha.

Répartition de la surface boisée privée suivant la taille de propriété



Répartition du nombre de propriétaire de bois privés suivant la taille de propriété



		Surface boisée privée	Nombre de Propriétaires	Surface moyenne
Monts d'Arrée	BERRIEN	527,7	375	1,41
	BOLAZEC	67,5	67	1,01
	HUELGOAT	256,7	191	1,34
	LOCMARIA BERRIEN	210,5	150	1,40
	SCRIGNAC	861,6	319	2,70
Total Monts d'Arrée		1923,9	1102	1,75
Yeun Elez	BOTMEUR	48,2	42	1,15

	BRASPARTS	673,6	219	3,08
	BRENNILIS	247,3	89	2,78
	LA FEUILLEE	406,1	222	1,83
	LOPEREC	765,0	142	5,39
	LOQUEFFRET	580,1	121	4,79
	PLOUYE	206,9	123	1,68
	ST RIVOAL	340,5	130	2,62
Total Yeun Elez		3267,6	1088	3,00
Total		5191,5	2190	2,37

D'après le cadastre de 2009, les **landes publiques et privées** représentent près du quart du territoire du territoire des Monts d'Arrée ce qui est largement supérieur à la proportion régionale et départementale.

	Surface totale	Surface de landes d'après le cadastre	% de la surface en landes
BZH	2 720 800	184562,3	6,8
DPT29	673 300	67755,5	10,1
PDM	41 070	10021,6	24,4

	Registre Parcellaire Graphique 2012		Cadastre 2009	
	Surface de terres agricoles déclarées au	% TA - RPG 2012	Surface TA + Prés	% TA + Prés
PDM	24 614,20	59,9	18 653,81	53,52

On constate évidemment une différence entre les données cadastrales et les données du RPG et de l'IFN (cf. partie II.3.) car

- les modifications de l'occupation du sol au cadastre sont soumises à déclaration du propriétaire ce qui n'est pas toujours fait
- les données IFN sont anciennes et les surfaces boisées ont forcément évoluées en 20 ans
- les surfaces agricoles du RPG correspondent aux surfaces déclarées à la PAC. Certaines terres sont utilisées à des fins agricoles sans pour autant bénéficier des aides et ne se retrouvent donc pas dans les surfaces du RPG.

On peut noter également que les terres agricoles représentent la majorité de la surface du PDM. D'autre part, les landes sont aussi bien représentées avec près du quart de la surface. Sur le territoire des Monts d'Arrée, les landes sont les secteurs où les enjeux se confrontent et les débats font rage entre les différents acteurs du territoire. Elles doivent être considérées avec beaucoup de précaution suivant leur type. Certaines possèdent des enjeux environnementaux importants, d'autres sont situées sur les secteurs paysagers emblématiques. D'autres enfin sont simplement des parcelles délaissées par l'agriculture et pourrait aujourd'hui trouver d'autres modes de valorisation.

II4b. Documents de gestion durable (DGD) :

Sur le secteur de PDM des Monts d'Arrée, la surface couverte par des documents de gestion durable représente 18,8 % de la surface de forêts et landes privées d'après le cadastre. En considérant la seule surface en forêt privée d'après le cadastre (donc en excluant les landes privées), cette proportion atteint les 53,5 %. Sachant que la moyenne régionale est de 23,5% en 2012 pour les Plans Simples de Gestion (PSG) et Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS), il est fort probable que les DGD intègrent des surfaces cadastrées en landes privées.

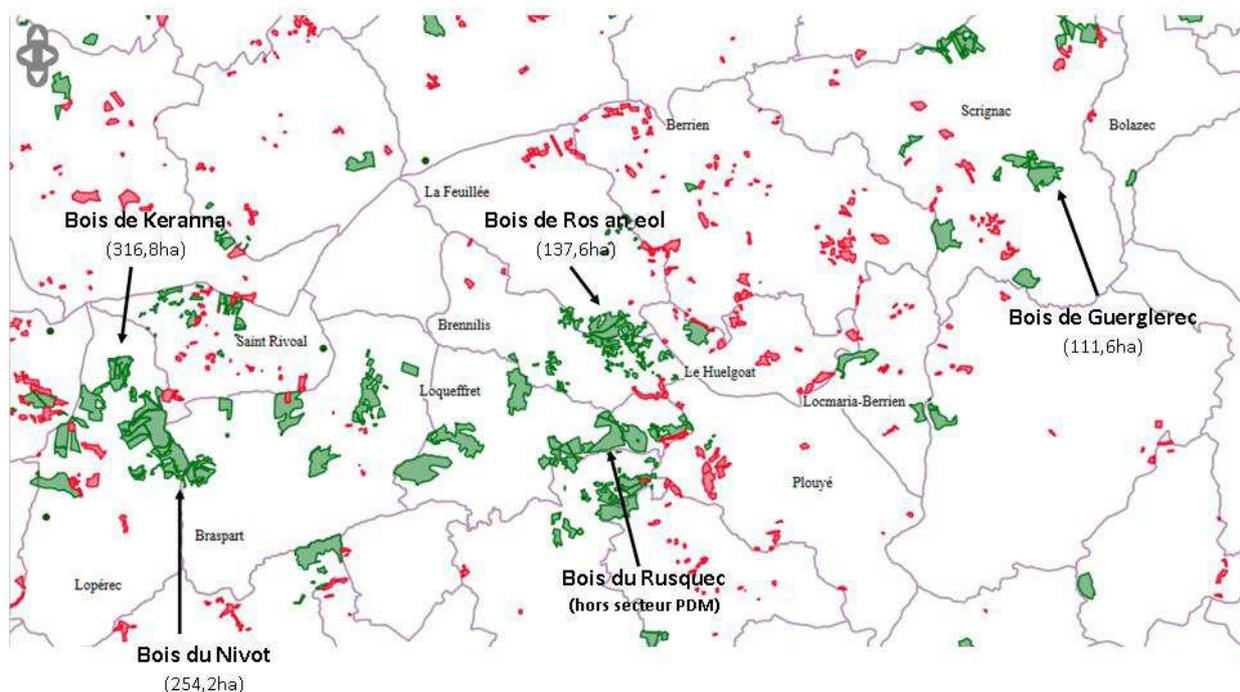
Le tableau ci-dessous indique la répartition de la surface sous DGD sur le secteur PDM. Il ressort que la communauté de commune du Yeun Elez détient la plus grande partie des PSG tandis que les CBPS sont majoritairement présents sur la communauté de communes des Monts d'Arrée. Ceci témoigne d'une surface forestière beaucoup plus fragmentée dans le paysage sur la seconde comm. comm.

(d'après des chiffres issus de Merlin, logiciel interne CNPF, en janvier 2015)

Comm Comm	Commune	Nb PSG	Surf PSG	Nb CBPS	Surf CBPS	Nb DGD	Surf DGD
Monts d'Arrée	Berrien	1	20,8	25	241,3	26	262,1
	Bolazec	0	0,0	2	13,7	2	13,7
	Huelgoat	2	93,2	13	132,5	15	225,7
	Locmaria Berrien	2	49,7	9	28,7	11	78,4
	Scrignac	5	373,0	13	131,5	18	504,5
Total Monts d'Arrée		10	536,6	62	547,6	72	1084,3
Yeun Elez	Botmeur	0	0,0	0	0,0	0	0,0
	Brasparts	2	110,2	7	52,5	9	162,8
	Brennilis	3	71,2	2	16,1	5	87,3
	La Feuillée	2	153,4	5	80,0	7	233,4
	Lopérec	5	676,9	5	55,4	10	732,3
	Loqueffret	4	286,5	2	7,6	6	294,1
	Plouyé	0	0,0	7	71,9	7	71,9
	Saint Rivoal	1	53,7	10	59,9	11	113,7
Total Yeun Elez		17	1352,0	38	343,4	55	1695,4
Total PDM des Monts d'Arrée		27	1888,68	100	891,01	127	2779,69

– Massif des Monts d'Arrée–

Plans Simples de Gestions (en vert) et Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles (en rouge)



Carte 10 : Documents de Gestion Durable (PSG en vert et CBPS en rouge) sur le massif des Monts d'Arrée (source : geobretagne.fr)

II4c. Gestion forestière concertée

On dénombre 8 Groupements Forestiers pour 707,2 ha et 1 Groupement Foncier Agricole pour 13,3 ha :

Bois de ...	BERRIEN	BRASPARTS	LA FEUILLEE	LOQUEFFRET	SCRIGNAC	ST RIVOAL
BODRIEC				85,93		
COAT AR HERNO					89,29	
COAT AR SALL				39,53		
COAT COMPES		66,97				
GUERGLEREC					111,59	
LINGUEZ						53,74
ROZ AN EOL			137,61			
STER GOANNEZ				83,64		
COB					38,9	
KERRADEN	13,3					

Aucune ASA ou ASL n'existe sur le secteur.

D'autre part, le secteur comporte une particularité locale : la présence du **Groupement de producteurs de bois certifiés finistériens**. Ce groupement comptait en octobre 2014 258 adhérents pour une surface totale de 6 750 ha alors qu'il ne comptait que 90 adhérents pour 4100ha en 2009 et 158 pour 5200ha fin 2011. Cette association loi 1901, a été créée en 2006 avec l'aide du technicien CRPF de secteur. Principalement dans le centre et le nord du Finistère, son activité porte majoritairement sur la mobilisation et la reconstitution dans le cadre d'une gestion durable des peuplements d'épicéa de Sitka. Il travaille en étroite collaboration avec un cabinet d'experts privés. L'association a également créé une bourse foncière permettant de faciliter les achats, ventes, échanges entre les adhérents.

II.5. L'aval de la filière forêt-bois locale : éléments et analyse du contexte économique

La filière forêt-bois se répartit autour de 4 catégories d'acteurs :

- Les gestionnaires : les experts forestiers et les techniciens indépendants réalisent tous les services, apportent des conseils au propriétaire quand à la gestion forestière et à la commercialisation des bois.
- Les coopératives forestières administrées par les sylviculteurs qui répondent à toutes les attentes de leurs adhérents : sylviculture, exploitation, aide à la gestion.
- les entreprises de travaux forestiers (ETF) et les exploitants forestiers qui réalisent tous les travaux de la plantation à l'exploitation des bois
- Les usines de transformation qui valorisent les bois livrés en 1^{ère} (sciage, déroulage, tranchage...) et 2^{nde} transformation (menuisiers, charpentiers, ébénistes...).

Dans le Centre Ouest Bretagne, le potentiel forestier est centré sur les peuplements résineux, notamment d'épicéas de Sitka. Comme indiqué précédemment, c'est ici que l'essence trouve les conditions pédoclimatiques les plus favorables à son développement. La filière forêt-bois locale s'est donc développée autour de ce gisement et on note la création en 2010 du **SITCOB** (SITka en Centre Ouest Bretagne), une association représentant l'ensemble des acteurs de la filière pour une meilleure structuration de celle-ci et la promotion de l'épicéa de Sitka.



En 2011, Le Parc Naturel Régional d'Armorique a réalisé un *Etat des lieux de la forêt* du Parc. Cette étude fait ressortir les chiffres suivant :

Nombre d'acteurs recensés	Finistère	PNRA (+ villes portes)	villes portes
Entrepreneur de travaux forestiers	41	10	4
Exploitants de bois de chauffage (bûche)	39	6	0
Exploitants de plaquette forestière	16	5	2
Exploitants de bois d'œuvre (scieries non comprises)	9	2	0
Scieries fixes	16	4	2
Scieries mobiles	4	2	0

Source : CRPF (2009, 2010), DRAAF (2007), pagesjaunes.fr (2011), AILE (2009), abibois.com (2011)

Tableau 13 : Acteurs recensés dans le département et sur le territoire du PNRA

L'analyse du tissu économique du massif des Monts d'Arrée se base en partie sur une étude réalisée en 2009 dans le cadre d'un stage de fin d'études qui a donné lieu à un mémoire intitulé *Etat socio-économique de la filière forêt-bois en Centre Ouest Bretagne et pistes d'amélioration* (J. Descat). Cette étude, réalisée sur le territoire du pays COB (cf. carte 2 en p.7), avait pour objectifs de :

- caractériser les flux de bois sur le territoire du COB
- identifier la capacité des industriels du territoire à assumer une éventuelle augmentation de la ressource mobilisée
- cerner leurs attentes et leurs contraintes
- mesurer la volonté des acteurs à participer au développement de la filière et à utiliser du bois local.

Pour ce faire, une enquête a été réalisée auprès d'un échantillon représentatif des acteurs de la filière, des exploitants à la seconde transformation. Sur 239 entreprises de l'ensemble du territoire COB (source : chambres consulaires, 2009), 27 ont été rencontrées et interrogées.

II5a. Coopératives, experts forestiers et techniciens indépendants

Il existe une coopérative forestière en Bretagne : la COFOROUEST. Cette coopérative exerce sur l'ensemble du nord ouest de la France. Le siège social se situe dans l'Eure (Normandie). En Bretagne, les locaux sont basés à Rennes. 3 techniciens forestiers sont en activité pour l'agence Bretonne.



Les experts forestiers de Bretagne sont membres de l'Association des Experts Forestiers de Bretagne. Sur le territoire breton, on compte 4 cabinets : le cabinet Vessier-Leblond, Sylva Expertise (L. Lemerrier), Alain Donnet et la Compagnie Bretonne de Gestion Forestière (CBGF). 7 autres experts forestiers exercent sur le territoire breton mais ne sont pas domiciliés en Bretagne.

Les gestionnaires forestiers et techniciens indépendants sont au nombre de 7 en Bretagne dont 1 seulement est situé non loin du massif des Monts d'Arrée : Catherine Le Bigot à Plélauff (22).

Les propriétaires forestiers qui souhaitent déléguer la gestion de leur forêt ont la possibilité de recourir à de nombreux intermédiaires. Néanmoins, dans la plupart des cas, ils privilégient les acteurs de proximité, reconnus par un grand nombre des propriétaires.

II5b. ETF et exploitants

Les entreprises forestières et exploitants du secteur COB sont au nombre de (source : chambres consulaires, 2009) :

	Nb d'entreprises	Plus de 5 salariés
Bûcheron	1	0
Exploitants	14	2

Travaux forestiers	5	0
Débardeurs	2	0

Les ETF sont au nombre de 10 sur le territoire du Parc alors que 9 exploitants de bois d'œuvre sont situés dans le Finistère dont 2 ont leur siège social au sein du PNRA. Deux entreprises finistériennes proposent du débardage à cheval.

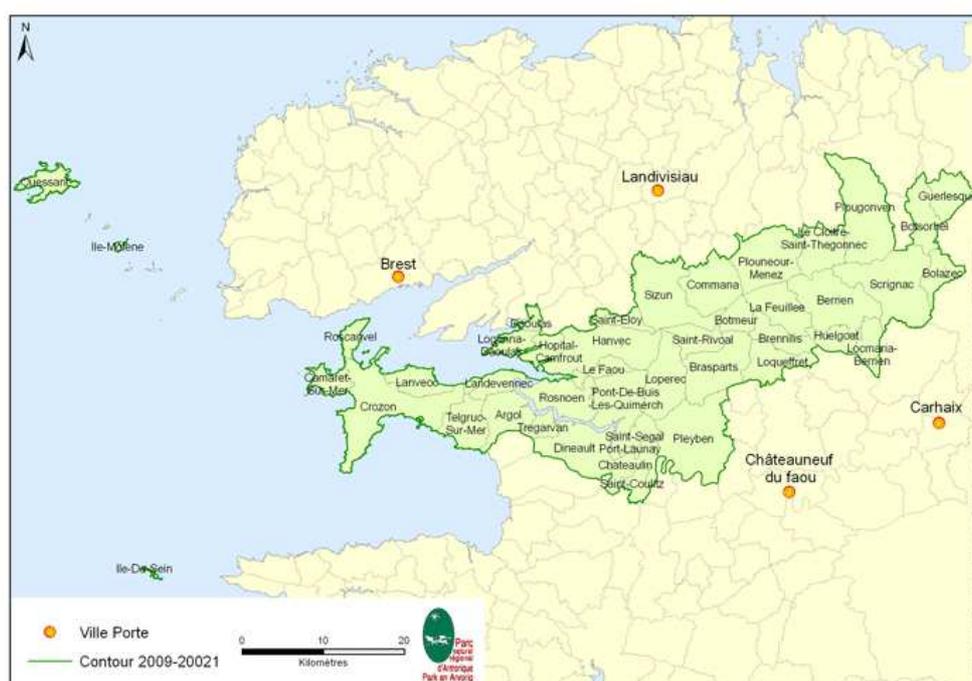
Dans le cadre de l'étude citée préalablement, 3 exploitants forestiers et 3 exploitants « bois de chauffage » ont été consultés. Ce travail fait ressortir la problématique du morcellement foncier local comme frein à la mobilisation des bois. Les parcelles et lots de bois sont de petite taille. Aussi, le temps de déplacements des machines d'exploitation est important pour un faible temps de travail. La rentabilité du travail des exploitants est donc difficile à atteindre. Pourtant, ces dernières années, ceux-ci ont largement investi en matériels couteux qui leur faut amortir.

II5c. Première et seconde transformation

Sur le territoire COB, la seconde transformation est le secteur le mieux représenté avec 193 entreprises (source : chambres consulaires, 2009).

	Nb d'entreprises	Plus de 5 salariés
Scieurs	4	2
Transformation (autres)	2	1
Négoces de matériaux de construction	11	?
Menuisiers	108	9
Charpentiers	34	3
Ebénistes, fabricants de meubles	30	5
Constructeurs de maisons	13	3
Revêtement sols et murs	4	0
Luthiers, sculpteurs	4	0
Construction, réparation matériel « forêt-bois »	3	3

On compte 4 scieries fixes et 2 scieries mobiles sur le territoire du PNRA. La SCOP APROBOIS située à Carhaix a une capacité d'environ 40 000 m³/an, soit 70% des capacités de sciage du département. Cette société domine largement sur le secteur.



Carte 11 : Le territoire du Parc Naturel Régional d'Armorique (source : PNRA)

Dans le cadre de l'étude citée précédemment, 4 scieurs et 9 transformateurs ont été consultés. Cette enquête fait ressortir un certain nombre d'éléments, indispensables à prendre en compte pour l'analyse des enjeux de la filière dans son ensemble et comprendre les enjeux qui touchent l'amont comme l'aval de la filière :

- Les fabricants de palettes s'approvisionnent essentiellement en bois locaux d'épicéa de Sitka dont la qualité est appropriée.
- Faut de la présence suffisante d'usines de pâte à papier et d'usines de panneaux, les bois d'industries sont mal valorisés sur le territoire Breton. Il n'en existe aucune sur le secteur du COB.
- En l'absence de bois feuillus de qualité intéressante Les scieries ont orienté leur activité sur le résineux. Les petites scieries ont de plus en plus de mal à rester concurrentielles face aux négoce et ont tendance à disparaître.
- Les scieries plus importantes ne proposent que très peu de bois d'œuvre aux seconds transformateurs. L'organisation du séchage du bois n'est pas au point et ne permet pas de répondre à la demande.
- Pourtant, l'épicéa de Sitka pourrait être valorisé en bois d'œuvre. A l'heure actuelle, il est transporté vers la Normandie qui possède des entreprises aux outils de transformation nécessaires. La ressource locale en Epicéa de Sitka n'est pas employée à sa juste valeur. Aussi l'association SitCOB (cité plus haut) tente de promouvoir l'utilisation de cette essence notamment en construction. Elle a réalisé des études sur la qualité des bois de Sitka pour l'obtention de certificats de conformité pour l'utilisation en bois construction.

Les acteurs de la seconde transformation ont des exigences spécifiques quant au bois qu'ils achètent : bois séchés, rabotés, traités et respectant les normes de résistance mécanique. La ressource n'étant pas adaptée à leurs besoins, ils s'approvisionnent presque exclusivement en bois d'importation via les négoce locales voire régionales. De plus, le prix du bois scié localement est trop conséquent et entraîne une utilisation privilégiée des bois d'importation. Les bois transitent par les principaux ports régionaux : Saint Briec, Saint Malo, Nantes.

II5d. Le secteur bois-énergie

En Bretagne, le Plan bois-énergie a été reconduit pour la troisième fois sur la période 2007-2013 et résulte d'un partenariat entre l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), le Conseil Régional, et les 4 Conseils Généraux depuis 1995. Il a pour objectif principal le développement fiable et durable du secteur bois énergie plaquette c'est-à-dire :

- structurer l'offre de bois permettant un approvisionnement sécurisé et une bonne valorisation des gisements disponibles,
- réaliser des chaufferies bois dans des bâtiments où les efforts en termes de maîtrise des consommations auront été effectués, et où la technologie du chauffage automatique à bois déchiqueté est adaptée et efficace.

L'association AILE (Association d'Initiatives Locales pour l'Energie et l'Environnement) est l'agence locale bretonne mandatée pour l'expérimentation de projets en matière de bois énergie notamment.

Dans le Finistère, le nombre d'exploitants bois bûche est très important (39) ce qui montre que ce mode de chauffage traditionnel reste très utilisé même si l'évaluation de la consommation en bois bûche est très délicate car l'autoconsommation en bois de feu ne peut être chiffrée avec exactitude.

Le Finistère comptabilise 33 chaufferies bois pour une consommation annuelle évaluée en 2011 à 42 000 tonnes. Le seul territoire du PNRA comptait 7 chaudières à bois déchiquetés pour des exploitants agricoles et 4 pour des collectivités et des industries en 2011. Le PNRA a lui-même installé une chaudière bois sur la commune du Faou pour l'approvisionnement de ses locaux et de plusieurs établissements publics. Aujourd'hui, certaines structures à proximité des Monts d'Arrée sont capables de fournir du bois déchiqueté issu de forêt :

- une scierie (valorisation de ses produits connexes): APROBOIS à Carhaix Plouger (29)

- un exploitant (détenteur de matériel de broyage): BECOB société Ropars à Locmaria Berrien (29).

La proximité du secteur des Monts d'Arrée avec la ville de Brest permet :

- d'avoir une demande en bois bûche constante par ses habitants pouvant constituer le point de départ du développement d'une filière professionnelle et structurée bois-bûche locale. Une nouvelle marque « Bretagne Bois Bûche » a d'ailleurs été créée en 2010 pour certifier de la qualité des bois exploités localement.
- envisager une future demande conséquente en bois déchiqueté notamment grâce la création d'une chaufferie où 20 000 t. de plaquettes forestières d'origine bretonne et éventuellement des déchets de bois locaux (palettes, résidus de coupe...) prévoient d'être consommés pour alimenter le réseau de chauffage urbain. La chaufferie devrait entrer en fonctionnement en 2016.

La filière bois énergie (notamment la filière plaquettes forestières) dans la moitié ouest de la Bretagne sera amenée à se développer dans les prochaines années pour répondre à la demande mais sa structuration est nécessaire. Il convient d'être vigilant néanmoins quant à la ressource issue des forêts et garder à l'esprit que le bois énergie reste un produit connexe dans le cadre d'une sylviculture productrice de bois d'œuvre.

Sur l'ensemble du territoire breton, le nouveau programme de financements BFB devrait venir alimenter cette demande en bois énergie issu des forêts, que ce soit du bois bûche ou du bois déchiqueté. D'autre part, un nouveau programme national de financements, qui sera lancé en 2015 et relevant de l'ADEME, devrait permettre

- aux acteurs de la filière d'investir dans du petit matériel
- de mettre en œuvre une animation spécifique de territoire pour l'approvisionnement de la filière via l'amélioration de peuplements forestiers.

II6. Un acteur local du développement territorial : le PNR d'Armorique

Sur le secteur des Monts d'Arrée, les tensions pour l'usage du foncier entre le secteur forestier, le secteur agricole et le monde environnemental sont fortes. En effet, par le passé, les enjeux environnementaux, paysagers et économiques n'ont pas suffisamment été pris en compte dans les pratiques rurales (notamment les nouveaux boisements évoqué en partie II3. La ressource locale et orientations forestières fondamentales). C'est dans ce contexte que le **Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA)** a été créé pour permettre une réelle concertation entre tous les acteurs du territoire (usagers, économiques, institutionnels, privés...). Il vise à protéger et à valoriser ce patrimoine aux multiples facettes tout en soutenant le développement économique et social du secteur.

Le PNRA couvre 125 000ha et 44 communes. Le massif PDM des Monts d'Arrée est situé en plein cœur de son périmètre. Outre celles définies par le Code de l'environnement, ses missions sont définies par la Charte 2009-2021 qui a été signée par l'ensemble des collectivités adhérentes à cette Charte et approuvée par décret ministériel. Elle définit 4 axes stratégiques d'actions, elles-mêmes sous-divisées en orientations opérationnelles. Les enjeux forestiers sont pris en compte dans le cadre de

- l'Axe stratégique 2 « Conjuguer l'évolution des activités de l'homme et la valeur des patrimoines naturels, terrestres, insulaires et maritimes ».

- ➔ l'Orientation opérationnelle 2.2 « Organiser la multifonctionnalité des espaces forestiers ».

Les trois objectifs fondamentaux en sont :

- maintenir une forêt de production en valorisant la qualité des bois d'œuvre résineux
- valoriser localement les produits forestiers de moindre qualité par la structuration de la filière bois énergie



- réorganiser la couverture géographique des espaces forestiers plantés, afin de maintenir et restaurer des écosystèmes d'intérêt patrimonial et de rétablir l'originalité des structures paysagères.

Son équipe technique réalise des actions d'animation locale, et plus particulièrement forestières concrètes encadrées par la Charte Forestière de Territoire (CFT). Cette seconde Charte est encore en pourparler au sein des instances de l'Etat. Néanmoins, les acteurs du territoire sont déjà mobilisés pour répondre à 3 enjeux majeurs :

- pérenniser et conforter la ressource du territoire
- développer des filières territorialisées à plus value maximale valorisant le matériau bois en local
- prendre en compte les fonctions environnementales, paysagères et récréatives dans la gestion et le développement de la forêt.

II7. Contexte et analyse des enjeux environnementaux, paysagers et sociaux

Les Monts d'Arrée possèdent un patrimoine naturel, culturel, et paysager très riche. Landes, tourbières, crêtes rocheuses, forêts feuillues et résineuses, terres agricoles... Les Monts d'Arrée présentent une diversité impressionnante de paysages emblématiques, ordinaires et de milieux. Les pratiques rurales ont grandement évolué au cours de l'histoire. Chaque époque a imprégné le paysage de son empreinte. L'ensemble de ces éléments constitue toute la singularité du lieu.

Ce territoire est protégé au titre des paysages (site inscrit au titre de la loi 1930) et de l'environnement (site Natura 2000, arrêtés de protection de biotope). Ces enjeux sont prégnants sur ce secteur et il est évidemment essentiel de les prendre en compte dans la mise en œuvre d'une SLDF. Ces particularités en font d'autre part un lieu très attractif et touristique. Au-delà de la réglementation, la gestion des forêts, et de façon plus générale, l'aménagement du territoire rural, doit donc être pensé en conséquence.

Nous l'avons évoqué précédemment, plusieurs mesures réglementaires attestent de la nécessité de protection d'un patrimoine paysager et naturel riche sur le secteur des Monts d'Arrée. La carte en p.36 localise ces différents zonages réglementaires.

Mesures	Intitulé du site
Site inscrit au titre des paysages (loi du 2 mai 1930)	Les Monts d'Arrée et Menez-Hom (57 867 ha)
Sites classés au titre des paysages (loi du 2 mai 1930)	- Les sommets du Mont St Michel de Braspart (classement du 10 juin 1910) sur 11,85 ha - Les Rochers de Reyer-Anilis, commune du Huelgoat (classement du 22 juillet 1917) - Le chaos rocheux de la rivière d'Argent, commune du Huelgoat (classement du 26 juillet 1917)
Sites Natura 2000	- Zone Spéciale de Conservation (ZSC) FR 5300013 « Monts d'Arrée Centre et Est » (10 872 ha) (arrêté ministériel du 4 mai 2007) - FR 5300039 « Forêt du Cranou, Menez Meur » (1 261 ha) (ce site n'est pas sur le secteur du PDM mais attenant)
Arrêtés de protection de biotope	- Arrêté du 15/04/2005 « HAUTE VALLEE DU MENDY », communes de Berrien - Le Cloître-Saint-Thégonnec (363.86 ha) : Tourbières et landes - Arrêté du 29/03/2005 « MONTAGNES ET TOURBIERES DE LA FEUILLEE », commune de La Feuillée (699.36 ha) : Tourbière lande et rocher

	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêté du 24/03/2010 « LANDES ET TOURBIERES DU STER RED ET DU YEUN », commune de Botmeur (311.3 ha) : Tourbières, landes - Arrêté du 24/03/2010 « MONTAGNE DE BOTMEUR », commune de Botmeur (253.37ha), Tourbières, landes - Arrêté du 24/03/2010 « LANDES ET TOURBIERES DE PLOUNEOUR-MENEZ », commune de Plounéour-Menez, (791.21 ha) : Tourbières, landes, rochers - Arrêté du 09/04/1999, « MINES DE LOCMARIA-BERRIEN », commune de Locmaria-Berrien (3,8 ha)
--	---

Le **site inscrit** représente 92% du territoire du PNRA. Il a principalement été mis en place pour protéger les paysages emblématiques des Monts d'Arrée, notamment les crêtes rocheuses, les landes et milieux ouverts des boisements résineux qui par le passé se sont révélés problématiques au niveau paysager (ex : photo ci-dessous). Les travaux forestiers et opérations sylvicoles autres que ceux d'exploitation courante des fonds ruraux y sont donc soumis à déclaration auprès du Préfet. Le dossier est instruit par la DDTM qui sollicite l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (Service Territorial de l'Architecture et du Paysage du Finistère). Le PNRA est sollicité pour avis sur son territoire.



Plantations résineuses sur les crêtes des Monts d'Arrée

Sur les trois **sites classés**, un seul est actuellement situé en forêt : il s'agit des Rochers de Reyer-Anilis. Les boisements se sont développés de façon naturelle autour des rochers, initialement positionnés en milieu ouvert.

Les deux **sites Natura 2000** sont attenants et font donc l'objet d'un seul et même Document d'Objectifs (DOCOB). Le tome 1 a été réalisé par le PNRA en 2004. Il dresse un état des lieux environnemental et socio-économique du site.

Ce site Natura 2000 a été créé avec pour objectif initial la protection des milieux ouverts et humides telles que les landes qu'elles soient sèches, mésophiles, humides voire tourbeuses qui ont tendance à régresser du fait de l'évolution des pratiques rurales. Comme l'indique le tableau ci-dessous, la diminution de la surface de landes peut être imputée aux boisements forestiers artificiels comme évoqué plus haut, mais également aux pratiques agricoles.

Source : DOCOB Site NATURA 2000 des Monts d'Arrée (p.41 du DOCOB)

Landes sèches ²	Landes mésophiles ³	Landes humides ⁴	Landes tourbeuses
- 24 % de la surface de landes au sein du périmètre du site Natura 2000 entre 1976 et 2002			

Usage agricole		
Transformation en culture, prairie	- 14 % de la surface	
Transformation en terres agricoles par assèchement		- 9% de la surface
Transformation en prairies humide par fauchage trop fréquent ou surpâturage		- 6 % de la surface

Usage forestier		
Plantations résineuses (et éventuellement drainage du terrain)	- 10 % de la surface	- 9% de la surface

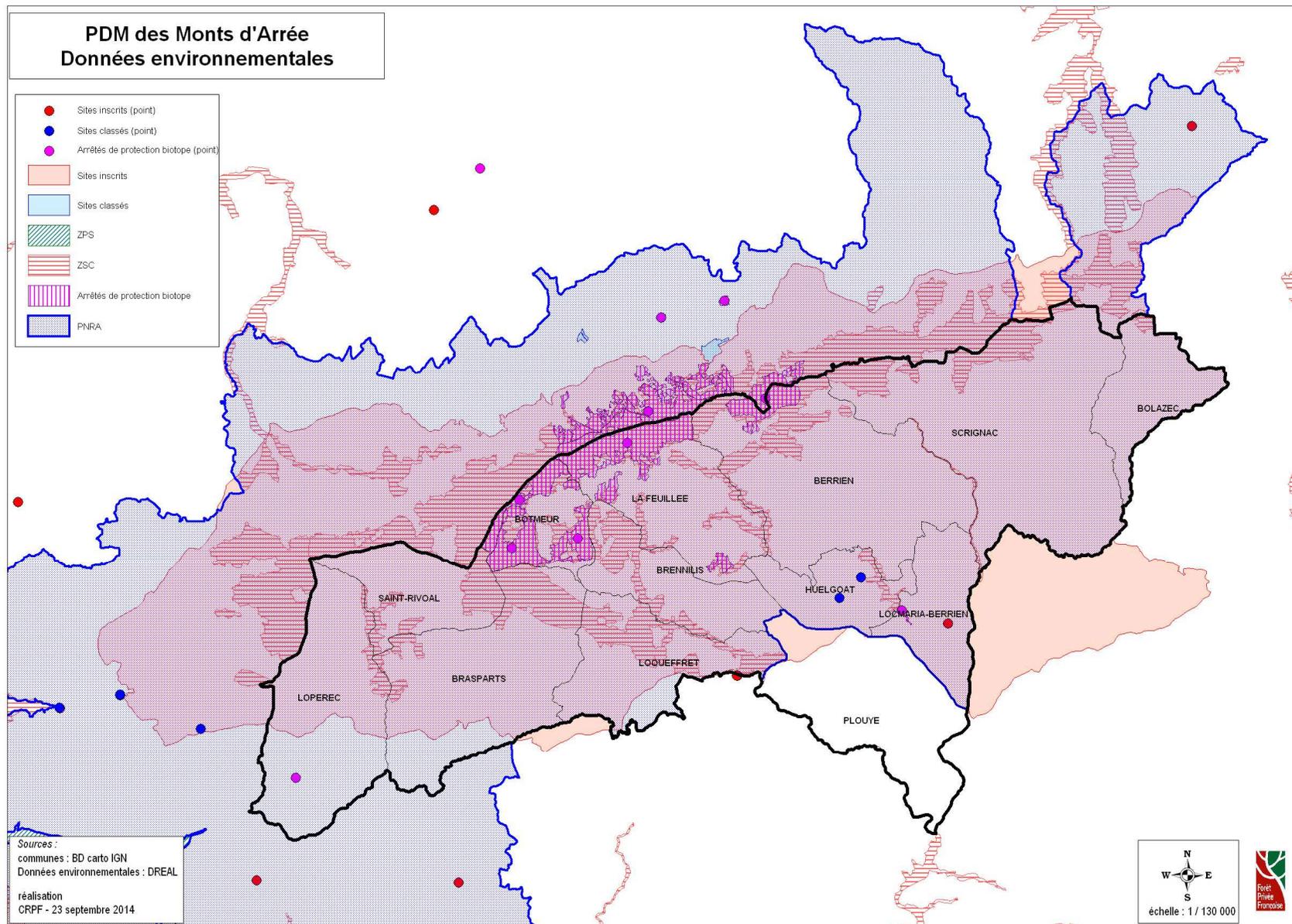
En 1999, une étude de J. Durfort a permis de cartographier les habitats d'intérêt communautaire du site en leur associant un niveau de priorité. Ce sont, pour la plupart, des milieux ouverts ou humides. Les quatre types de landes cités dans le tableau ci-dessus ainsi que les tourbières boisées constituent les habitats prioritaires (cf. p. 44 du DOCOB). Néanmoins certains boisements feuillus, tels que les hêtraies atlantiques acides à sous-bois de houx et ifs, les hêtraies-chênaies atlantiques à sous bois de houx ou ifs, et les vieilles chênaies à houx et fougères pectinées sont cités comme habitats également à protéger.

Il existe de nombreux **arrêtés de protection de biotope** sur le secteur des Monts d'Arrée. On en compte 6 sur le territoire du PDM. Dans la plupart des cas, ces arrêtés ont été déposés pour protéger des landes et tourbières de plantations résineuses éventuelles. Un seul arrêté a été mis en place pour la protection des habitats de chiroptères (Arrêté du 09/04/1999).

² Elles sont marquées par la présence de bruyère cendrée, ajonc Le Gall... pour les crêtes ; d'Ajonc d'Europe, fougère aigle, bruyère ciliée pour les parties inférieures et transition avec les landes mésophiles

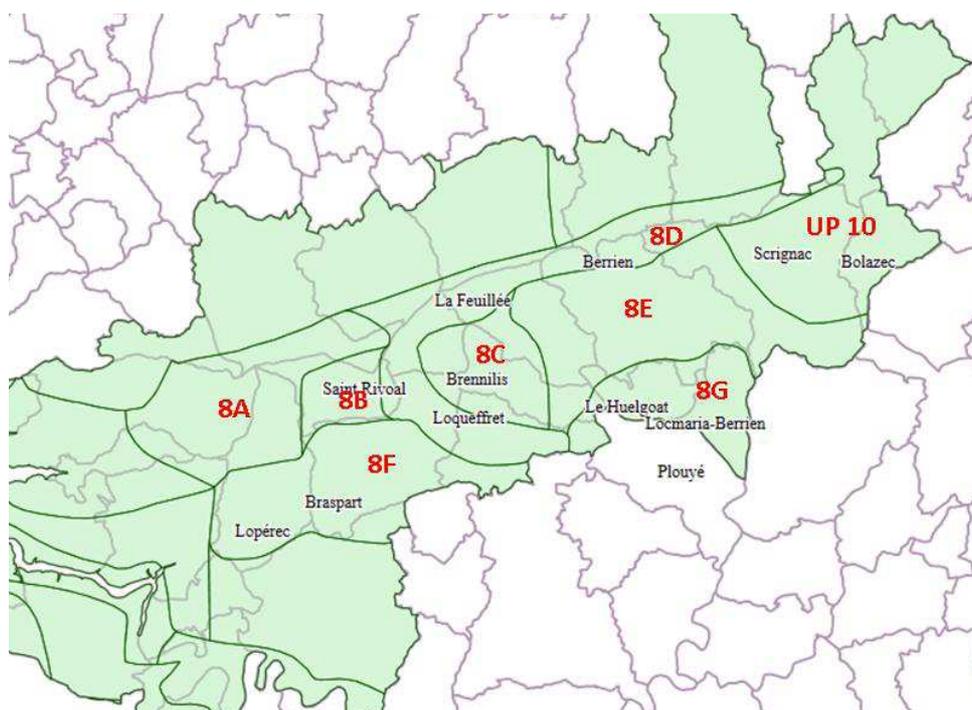
³ Elles sont marquées par la présence de bruyère cendrée, ajonc Le Gall... pour les landes les plus sèches ; de molinie bleue...

⁴ Landes humides ou hygrophiles et landes tourbeuses sont marquées par la présence bruyère tétragone, sphaignes...



Carte 12 : Enjeux environnementaux sur le territoire du PDM des Monts d'arrée

Les paysages des Monts d'Arrée sont caractéristiques et uniques. Ils sont le témoignage d'un patrimoine naturel caractéristique, des activités humaines rurales passées et actuelles. A ce titre, ils se doivent d'être préservés, qu'ils soient ordinaires ou emblématiques. A cette fin, entre 2012 et 2013, le PNRA, avec l'appui d'une paysagiste recrutée par cette même structure, a réalisé une Charte du paysage et de l'Architecture. Ce travail a permis de réaliser une typologie des paysages du territoire. Ainsi, 10 Unités Paysagères (UP) ont été identifiées, certaines d'entre elles possédant des sous-unités paysagères. Chaque UP ou sous-UP a fait l'objet d'un diagnostic sur la structure du paysage, son évolution ainsi que sur la façon dont il est perçu par les usagers. Ce diagnostic a pour objet *in fine* d'aider les politiques territoriales dans leur prise de décision sur des thématiques d'aménagement du territoire. Il est donc essentiel de le prendre en compte dans la mise en œuvre d'une Stratégie Locale de Développement Forestier.



Le secteur PDM et les Unités Paysagères (UP) définies par le PNRA (source : géobretagne.fr)

Source : extrait de la Charte du paysage et de l'architecture réalisée par le PNRA en 2013

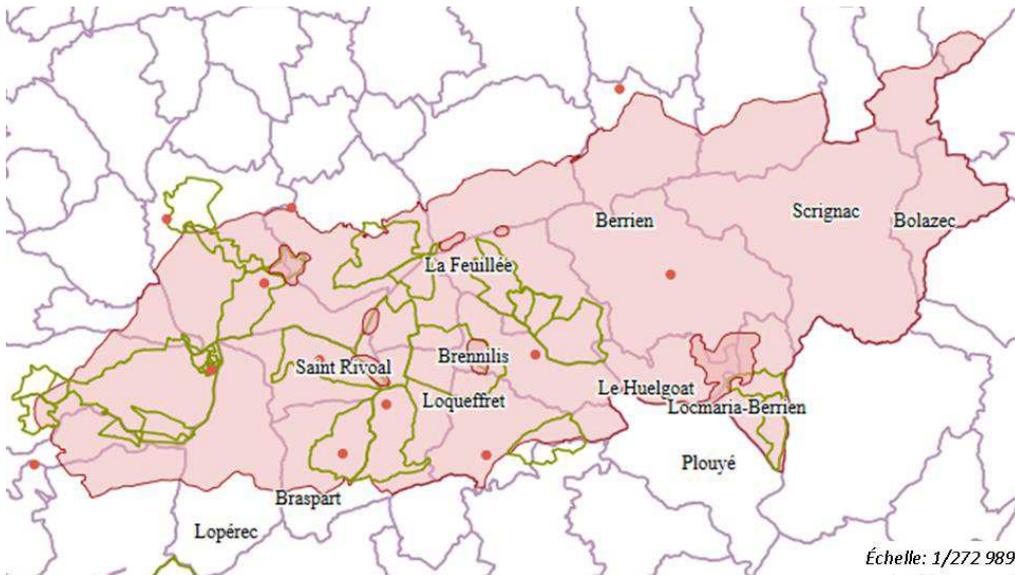
UP	Sous UP	Intitulé	Place des boisements et dynamique paysagère constatée
8	8A	Le plateau de Menez Meur	<p>- Place des boisements dans le paysage : « Les boisements occupent un quart de la surface de la sous unité. 2 principaux boisements : forêt du Cranou et bois de la caisse d'Épargne Feuillus sur les pentes du plateau et les hauteurs, Boisements de conifères au contact des paysages de lande ouverts. Leur forme géométrique contraste avec les paysages ouverts de lande. Boisements résineux sur les hauteurs ou les pentes douces. »</p> <p>- Dynamique : « Coupes au sein de massifs existants et de paysages ouverts de landes, plantations au sein du maillage bocager »</p>
	8B	Le Toul de Saint Rivoal	<p>- Place des boisements dans le paysage : « Les boisements occupent un quart de la surface. Boisements de conifères sur les pentes, Boisements de feuillus font la transition avec les paysages bocagers + situés sur les pentes des vallées »</p> <p>- Dynamique : « Coupes et plantations au sein du maillage bocager »</p>

8C	La cuvette de Brennilis	<p>- Place des boisements dans le paysage : « Arbres présents principalement en tant qu'éléments constitutif du bocage. Très peu de boisement. Les quelques boisements résineux présents dans le paysage, bien que présentant une faible surface marquent le paysage »</p> <p>- Dynamique : « Coupes de boisements de petite taille intégrés dans le maillage bocager. Coupes des boisements inscrits dans les paysages ouverts de lande et/ou tourbière. Enfrichement »</p>
8D	Les sommets des Monts d'Arrée	<p>- Place des boisements dans le paysage : « Les quelques boisements de résineux présents dans le paysage bien que présentant une faible surface marquent le paysage. Boisements de petite taille intégrés dans le maillage bocager des terres chaudes »</p> <p>- Dynamique : « Enfrichement. Plantations sur des espaces ouverts de landes. Coupes de boisements de petite taille au sein du maillage bocager »</p>
8E	Les plateaux de La Feuillée et Berrien	<p>- Place des boisements dans le paysage : « Les boisements feuillus et conifères occupent environ 1/5 de la surface de la SU sur les versants abrupts des vallées et principalement dans la partie est de la sous unité. Forêt du Huelgoat. Boisements épars au sein du maillage bocager. »</p> <p>- Dynamique : « Enfrichement, coupes des petites parcelles dans le maillage bocager principalement dans la partie ouest de la sous unité »</p>
8F	Le versant sud des Monts d'Arrée	Non renseigné
8G	Le chaos de la forêt du Huelgoat	Non renseigné
10	Le Trégor Morlaisien	Non renseigné

Nous l'avons évoqué plus haut, le secteur des Monts d'Arrée est apprécié du public. Certains sites ont un attrait touristique majeur pour la région. Les forêts publiques du Huelgoat, le lac Saint Michel, le mont Saint Michel de Braspart, le Roch Trévezel, la tourbière bombée du Venec... (cf. carte ci-dessous) autant de sites que le public apprécie visiter. De nombreux chemins de randonnées ont d'ailleurs été aménagés.



Tourbière du Venec



- Légende :**
- les lignes vertes : les chemins de randonnées
 - les points rouges : infrastructures d'accueil
 - les zones surfaciques rouges de taille limitée : « zones naturelles à fort potentiel touristique » définie par le PNRA
 - la zone surfacique rouge étendue : « Paysage remarquable » défini par le PNRA

Attraites touristiques majeurs sur le secteur du PDM des Monts d'Arrée (source : geobretagne.fr)

Conclusion du diagnostic de territoire : atouts, points de blocage, enjeux, objectifs stratégiques

Le tableau qui suit dresse un diagnostic (atouts et contraintes) du massif du PDM des Monts d'Arrée à partir des éléments cités dans le diagnostic de territoire:

	Positif	Négatif
Ressource	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pression humaine faible permettant le développement forestier ➤ Conditions climatiques favorables au bon développement de la végétation ➤ Gestion dynamique des boisements artificiels résineux ➤ Présence du Groupement des bois certifiés finistériens pouvant jouer un rôle moteur : vision collective des ventes de bois résineux , bourse de ventes, achats, échanges de parcelles 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Potentiel de sol assez faible laissant peu de choix quand aux essences à implanter ➤ Forêt privée morcelée ➤ Les bois feuillus présentent des qualités moindres ne répondant pas à la demande ➤ La ressource résineuse arrive à maturité doit être renouvelée pour une pérennisation de la filière ➤ Le dendroctone impacte fortement les peuplements d'épicéa de Sitka amène les forestiers à s'interroger sur l'avenir de cette essence
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un territoire très boisé avec des forêts en extension (par boisement spontané des milieux ouverts et boisements artificiels résineux) depuis la fin des années 40 (début du FFN) entraînant de fortes tensions locales quant à l'usage du sol : <ul style="list-style-type: none"> - diminution des milieux ouverts et humides impactant les paysages et la biodiversité - mais néanmoins une ressource économique locale en bois résineux à conserver 	
Filière	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Un acteur du développement territorial très actif sur le territoire : le PNR d'Armorique. Une nouvelle Charte Forestière de Territoire est en réalisation. ➤ Filière économique au développement axé sur l'épicéa de Sitka (association SITCOB sur le pays Centre Ouest Bretagne) ➤ Gestionnaires professionnels, ETF et exploitants forestiers de proximité en bon nombre ➤ Filière bois énergie (bois déchiqueté notamment) en structuration 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Zone géographique faiblement attractive pour les activités économiques ➤ La filière présente un manque quant aux débouchés des bois résineux de seconde qualité et des feuillus de qualité moindre ➤ Nombre de petites scieries en diminution ➤ Approvisionnement des seconds transformateurs hors de la région bretonne
Eléments extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La proximité de Brest et Morlaix peu influencer positivement la demande en bois bûche et en bois déchiqueté ➤ Mise en place du programme de financements européens Breizh Forêt Bois pour l'amélioration et la transformation de peuplements pauvres en ressource productrice de bois d'œuvre permettant également 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ports maritimes bretons permettent l'exportation et l'importation ce qui n'incite pas le développement d'une filière locale (par exemple, on note un approvisionnement majoritaire en bois d'importation pour la seconde transformation)

	l'alimentation de la filière bois-énergie	
--	---	--

Evolutions sur 10 ans :

- Sur le plan social : Très faible : ce secteur très rural est faiblement attractif que ce soit pour la résidence ou les activités économiques. Au niveau touristique, on note néanmoins de nombreux sites touristiques (naturels, pittoresques, culturels...) importants (ex : le Mont Saint Michel de Braspart, la forêt du Huelgoat...) que le PNRA cherche à valoriser.
- Sur le plan économique : La filière forêt-bois est axée sur la ressource résineuse. La perspective d'évolution vers une réelle structuration d'une filière valorisant le bois des feuillus est très faible car la qualité du bois sur pied est réduite. La seule valorisation possible reste le bois énergie sachant que la demande locale en bois déchiqueté est vouée à augmenter.
Les transformateurs de bois se montrent inquiets pour la pérennité de la ressource résineuse qui, aujourd'hui, arrive à maturité et présente des problèmes sanitaires que l'on cherche à maîtriser.
- Sur le plan environnemental et paysager : Le site Natura 2000 sur une partie de la surface du PDM a été désigné pour la préservation des habitats d'intérêt communautaire de landes et tourbières. Les plantations de ces milieux ouverts y sont interdites car incompatibles avec leur conservation. Une éventuelle absence de gestion de ces milieux peut conduire à une colonisation par une végétation spontanée d'accrus ligneux.

La mise en œuvre de la CFT sur le territoire du PNRA devrait accentuer la prise en compte des facteurs environnementaux et paysagers dans le développement territorial.

Suite à ce diagnostic de territoire, différents enjeux prioritaires spécifiques au Plan de Développement de Massif des Monts d'Arrée peuvent être cités.

Enjeu 1 Impliquer l'ensemble des acteurs du territoire pour une action globale de développement territorial

- Objectif stratégique 1.1 Aller à la rencontre des élus pour identifier leurs volontés d'entreprendre une action locale de développement
- Objectif stratégique 1.2 Réunir un Comité de Pilotage intégrant des élus locaux ainsi que l'ensemble des acteurs de la filière locale et des usagers du territoire pour valider le projet
- Objectif stratégique 1.3 Rencontrer les instances de l'Etat pour une concertation en amont des projets sylvicoles (indispensable dans le cas d'un site inscrit au titre des paysages)

Les élus locaux peuvent soutenir l'opération en mettant à disposition les locaux nécessaires aux réunions publiques, en communiquant l'information auprès de la population locale... A terme, les actions

menées sont susceptibles d'impacter le territoire et nécessitent donc leur approbation et soutien. Ils peuvent également apporter un regard expert sur leur territoire qu'ils connaissent bien. D'autre part, l'adhésion de l'ensemble des acteurs du territoire (usagers, acteurs économiques...) et des élus locaux permettra de pérenniser plus aisément les actions menées en répondant à leurs besoins. Cette collaboration s'effectue notamment lors de la constitution du comité de pilotage (CoPil). Les réunions du CoPil permettent également de rencontrer l'ensemble des acteurs du territoire et de créer une réelle concertation. Dans un secteur tel que celui des Monts d'Arrée, ces échanges sont indispensables pour que tous s'approprient le projet.

Le PNRA s'est révélé être un acteur incontournable du territoire. A l'heure du démarrage du PDM, le PNRA travaille sur la création d'une Charte Forestière de Territoire. Il est indispensable de mettre en cohérence les deux outils de développement forestier (CFT-PDM) initié à la même époque sur le territoire.

Enjeu 2

Pérenniser la ressource en bois d'œuvre sur le territoire

- Objectif stratégique 2.1 Etudier la ressource résineuse locale pour identifier les secteurs d'animation prioritaires pour le renouvellement de la ressource
- Objectif stratégique 2.2 Rencontrer les propriétaires pour vulgariser sur les techniques de gestion durable des forêts, notamment sur l'importance du renouvellement après coupe rase

Le massif des Monts d'Arrée possède un potentiel forestier intéressant pour la production de bois d'œuvre essentiellement en résineux (épicéa de Sitka, douglas...). Globalement sur le secteur des Monts d'Arrée, les peuplements résineux sont traités de façon régulière par des coupes d'amélioration (éclaircies) car les propriétaires souhaitent valoriser au mieux leurs bois lors de la coupe rase finale. Une animation spécifique pour une mobilisation supérieure du bois s'avérerait *a priori* inutile. Par ailleurs, les peuplements résineux sont majoritairement issus des boisements FFN et arrivent à maturité. L'industrie du bois locale s'est développée autour de cette ressource. Pour pérenniser la filière, il est aujourd'hui indispensable de renouveler les boisements après coupe rase. Ce n'est a priori pas toujours le cas bien que les propriétaires soient soumis à des obligations réglementaires. Les industriels du bois du pays COB se montrent d'ailleurs inquiets à ce sujet. Dans le secteur des Monts d'Arrée, il apparaît que cet enjeu de renouvellement de la ressource soit donc fondamental pour la mise en œuvre d'une SLDF.

Enjeu 3

Prendre en compte la multifonctionnalité de la forêt dans le projet de développement forestier

- Objectif stratégique 3.1 Intégrer les sensibilités paysagères du territoire
- Objectif stratégique 3.2 Prendre en compte les enjeux environnementaux

Le territoire des Monts d'Arrée détient des enjeux environnementaux et paysagers forts. Les usagers des Monts d'Arrée ont toujours cherché à valoriser les terres disponibles sur ce territoire via la culture, l'élevage ou la forêt sans systématiquement prendre en compte leur importance. Ces terres étaient composées en grande partie de landes xérophiles, mésophiles ou hygrophiles. Ces pratiques rurales ont ainsi induit la diminution des surfaces de milieux ouverts et/ou humides qui constituent des habitats d'intérêt communautaire mais également des paysages patrimoniaux. Durant la seconde moitié du siècle dernier, les boisements de résineux se sont révélés particulièrement impactant d'autant plus qu'ils ont été implantés en « timbre poste » dans le paysage. Leur justification se retrouve aujourd'hui remise en question. Répondre à l'enjeu n°2 sous entend donc que les aspects environnementaux et paysagers soient évidemment intégrés à la réflexion.

Enjeu 4 Expérimenter pour anticiper l'avenir

Dans le cadre de l'opération PDM, le focus appliqué au massif de Monts d'Arrée permet d'identifier des problématiques spécifiques qu'il est essentiel d'étudier. D'après le diagnostic, un enjeu majeur du territoire étudié correspond au renouvellement de la ressource résineuse. Le démarrage du programme de financements BFB apporte de nouvelles perspectives sur le territoire des Monts d'Arrée. Ici plus qu'ailleurs car, du fait de l'histoire des pratiques rurales, le territoire présente des surfaces importantes de landes et terres agricoles délaissées qui se boisent naturellement.

Un PDM, permettant une animation de proximité sur le territoire, est donc l'occasion d'anticiper la mise en œuvre de ce programme dont l'ouverture des appels à projets est prévu pour le printemps 2015. D'autant plus que le manque d'incitations financières s'est révélé problématique pour la mobilisation des propriétaires forestiers lors des trois premiers PDM. Ainsi, dans un premier temps, le PDM pourrait donc être l'occasion :

- **d'identifier les faisabilités techniques de ce programme.** En effet, le bois issu d'accrus et de feuillus pauvres est peu valorisable et les peuplements sont donc peu étudiés. En effet, les terres qui se sont boisées naturellement du fait de la déprise agricole, ne sont généralement pas valorisées. Il convient donc d'affiner les faibles connaissances sur ces types de peuplements.
- **d'identifier l'acceptabilité du projet par les propriétaires.** En effet, concernant plus particulièrement les accrus, les propriétaires ne sont, a priori, pas des forestiers. Ainsi, nous ne pouvons prévoir leur réaction quand à la coupe de leurs arbres et leur volonté de boiser leur terre.

CHAPITRE 3

La Stratégie Locale de Développement Forestier adaptée au massif des Monts d'Arrée

III.1. Plan d'actions de la SLDF et impacts envisagés sur le territoire

III.1a. Coordination locale pour l'émergence de la SLDF

En 2012, le massif forestier des Monts d'Arrée ayant été ciblé comme massif prioritaire pour la mise en œuvre d'un Plan de Développement de Massif, une phase de concertation entre le CRPF, le PNRA ainsi que les acteurs locaux du territoire et de la filière forêt-bois a été entreprise afin de définir ensemble les opérations les plus adaptées à mettre en œuvre sur le territoire des Monts d'Arrée.

Comme évoqué précédemment, ce territoire a été le lieu de deux SLDF : la Charte Forestière de Territoire (CFT) réalisée par le PNRA en 2014 (mais non validée par les services de l'Etat à ce jour) et le Plan de Développement de Massif dont l'animation a été confiée au CRPF de Bretagne. L'enjeu majeur était donc de trouver une cohérence entre ces deux actions à travers les actions mises en œuvre de façon opérationnelle dans le cadre de la phase d'émergence du PDM. Le tableau ci-dessous est un extrait de la version non définitive de la CFT. Il présente les enjeux, les orientations et le plan d'actions de la CFT.

Enjeux	Orientations	Actions
1. Pérenniser et conforter la ressource en bois	1.1. Mieux connaître l'état des surfaces productives	1.1.1. Diffuser les cartographies existantes sur le Parc et données associées
		1.1.2..Inventorier sommairement les plantations isolées inférieures à 2,5 ha et suivre leur évolution
		1.1.3..Estimer les plantations qui risque de ne pas être reconstituée (enclavement, état, surface)
		1.1.4..S'accorder sur la surface des peuplements inadaptés à la station
	1.2. Améliorer le foncier	1.2.1. Développer / diffuser une bourse foncière de vente de particulier à particulier
		1.2.2. Mener à l'échelle communale ou intercommunale (Com. Com) des recensements fonciers et animation auprès des propriétaires pour favoriser des plantations de boisements productifs et les aménagements associés dans des espaces délaissés (en lien avec le programme Breizh Forêt Bois / action 2.1.2)
		1.2.3. Mettre en place une réserve foncière publique (EPFR) pour favoriser les transferts de surfaces boisées productives
	1.3. Affiner les pratiques sylvicoles	1.3.1. Approfondir- expérimenter la problématique de la reconstitution : sylviculture à préconiser (densité / diversité de plantation et éclaircies, futaie irrégulière/ mixte, lutte biologique, exportation/ maintien des rémanents, amendement...), au regard : - des risques sanitaires, - des risques d'appauvrissement des sols, - des données climatiques, etc...
	2. Développer des filières territorialisées à plus value maximale valorisant le matériau bois en local	2.1. Participer à la structuration de la ressource à échelle régionale
2.1.2. Relayer sur le territoire le projet Breizh Forêt Bois: inciter les propriétaires au boisement accompagnant des relocalisations		
2.2. Encourager la filière bois construction : action «bois locaux »		2.2.1. Positionner les entreprises sur des marchés d'opportunité à court terme : aménagement extérieur et bâtiment agricole
		2.2.2. Développer l'utilisation du bois local dans les projets

		de constructions publiques (sensibilisation, formation, mise en réseau)
	2.3. Accompagner le développement des filières locales collectives bois-énergie	2.3.1. Organiser, promouvoir les circuits courts « bois-bûche » et développer le label Bretagne Bois Bûche auprès des entreprises du territoire 2.3.2. Faciliter les projets de chaufferie bois en encourageant la structuration des filières bois-plaquettes existantes, la mise en réseau des acteurs et en équilibrant les diverses sources d'approvisionnement local (bocage, forêt, scieries)
	2.3. Soutenir une activité d'artisanat local valorisant des bois feuillus	2.3.1. Identifier, soutenir et faire connaître les acteurs (bûcherons, scieurs, artisans) d'une filière locale développant plus particulièrement l'utilisation des bois feuillus locaux dans la construction, la menuiserie
3. Prendre en compte les données environnementales et le paysage	3.1. Mettre en place une démarche « intégrée » pour le redéploiement des boisements de production	3.1.1. S'accorder une stratégie de prospection et d'animation foncière pour de nouveaux boisements de production intégrant les enjeux agricoles, environnementaux, une approche du paysage (recommandations/ prescriptions)
		3.1.2. Conjuguer la politique foncière publique de rachat des Espaces Naturels Sensibles avec la délocalisation des peuplements en zone sensible
	3.2. Favoriser la prise en compte de la « biodiversité ordinaire » dans les boisements/ reboisements	3.2.1 Développer un programme « sylvo environnemental » par extension du programme « forêt » du CG 29 aux aménagements répondant aux enjeux « biodiversité et paysage » lors de boisement/ reboisement de production
	3.3. Organiser la concertation locale lors de la mise en place de réglementations publiques (Etat, communes)	3.3.1. Porter à connaissance, information, étude « d'impact socio économique » et programme d'accompagnement si nécessaire
	3.4. Mener de façon exemplaire les chantiers de gestion, exploitation et boisement/ reboisement au regard de l'environnement et des infrastructures	3.4.1 Code de bonnes pratiques, état des lieux et cautionnement

Il est possible de remarquer que les enjeux et objectifs stratégiques cités dans la conclusion du diagnostic de territoire du PDM et les enjeux de la CFT sont parfaitement en cohérence.

Le Comité de Pilotage a permis de rassembler les élus locaux, les acteurs de la filière forêt-bois locale et les différents usagers du territoire pour recenser les attentes de ces derniers quant à un projet de développement territorial forestier. Le Comité de pilotage est également l'organe décisionnaire de l'action PDM : à chaque étape importante, le comité arrête les stratégies et orientations suivies. Le Comité de pilotage est composé des Maires et élus locaux, Président, d'un représentant de l'Etat, d'un représentant du Conseil Régional, d'un représentant du Conseil Général, d'un représentant du syndicat départemental de propriétaires forestiers, d'un représentant de l'interprofession de la filière forêt-bois (Abibois) qui fédère les professions et entreprises travaillant en forêt et utilisatrices des bois, d'un représentant de la coopération forestière, d'un représentant des experts forestiers, d'un représentant du Groupement finistérien des bois certifiés, et du CRPF. On trouvera sa composition exacte, les feuilles d'émargement ainsi que les comptes rendus des réunions en annexe.

Cette phase de concertation a permis d'identifier un plan d'actions précis présenté ci-après.

III1b. Plan d'actions prévisionnel, modalités de financement et indicateurs de suivi et d'évaluation

Au vu du diagnostic de territoire et des conclusions de la phase de réflexion conjointe entre PNRA-CRPF-acteurs locaux du territoire, l'objectif global identifié pour le PDM des Monts d'Arrée a été le suivant :

Pérenniser de façon raisonnée la ressource forestière économiquement viable sur le versant sud des Monts d'Arrée

Dans le cadre de la phase d'émergence du PDM, les 2 actions principales sont les suivantes :

Action 1. Identification des zones de prospection à potentiel « boisement productif résineux »

Action 2. Identification des zones de délocalisation (boisement actuel non adéquat pour le renouvellement de la production résineuse).

Pour chaque action, l'approche collective consiste à l'identification cartographique de ces zones de prospection. Ainsi, deux méthodes ont été expérimentées pour identifier spatialement :

- les propriétés foncières qui ne présentent pas d'enjeux environnementaux ou paysagers majeurs et ne sont pas valorisées par une activité agricole ou forestière
- les propriétés boisées situées dans des secteurs inappropriés aux boisements pour des raisons paysagères ou environnementales

Ce travail a été réalisé dans la perspective d'inciter les propriétaires à reboiser en délocalisant les boisements producteurs de bois d'œuvre pour pérenniser la ressource.

L'approche individuelle consiste aux examens au cas par cas des secteurs identifiés par traitement cartographique.

Classiquement, la phase d'émergence d'un PDM permet d'évaluer l'intérêt de la mise en œuvre effective des actions opérationnelles du Plan de Développement de Massif. Elle est donc suivie d'une phase d'animation de terrain auprès des propriétaires et de la réalisation des opérations sylvicoles, avec organisation éventuelle d'opérations groupées.

On trouvera le plan pluriannuel, le chiffrage et le plan de financement de ces actions en annexe du présent document.

Action 1 Identification des zones de prospection pour de potentiels boisements résineux productifs

Maîtrise d'ouvrage	CRPF, PNRA
Partenaires	Cf. constitution du Comité de pilotage
Bénéficiaires	Propriétaires forestiers, syndicats des propriétaires, acteurs du développement forestier
Financements	FEADER, CR, CG 29, autofinancement CRPF
Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> - nb d'ETP mis à disposition - nb de réunions internes, techniques, Copil - nb de parcelles pré-diagnostiquées et surfaces correspondantes - nb de propriétaires contactés pour l'enquête
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - nb de propriétaires souhaitant rentrer dans une démarche de revalorisation de leur parcelle et surface correspondante par type (projets de boisement, d'amélioration, de retour à l'agriculture, de vente, d'achat, d'échange...)

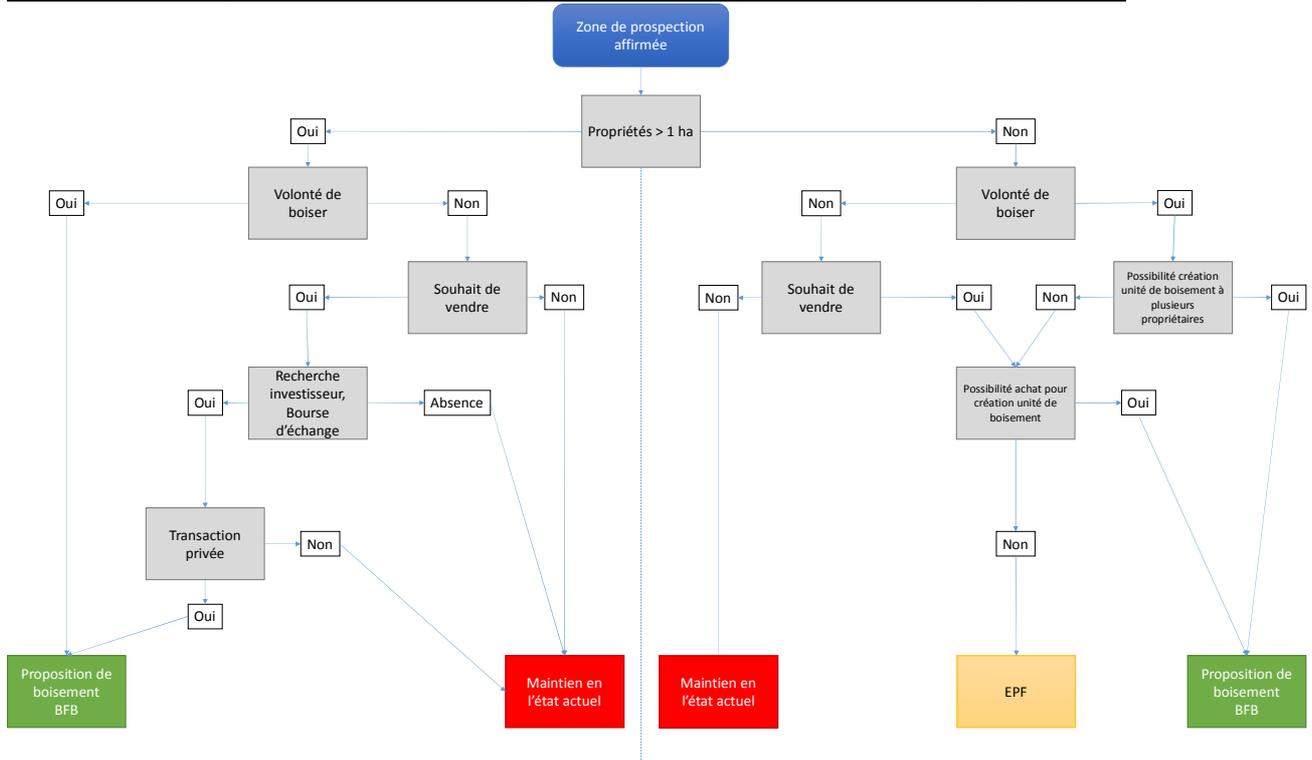
Sous action 1.1	Travaux préalables pour l'identification des « secteurs prioritaires d'animation »
Objectifs	<p>Identifier de façon systématique (cartographie) une zone d'animation prioritaire au sein de laquelle les parcelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ne semblent pas ou plus valorisées par une activité agricole, forestière et où les enjeux environnementaux et paysagers sont compatibles avec un éventuel boisement - semblent être boisées de peuplements feuillus qui pourraient être améliorés <p>c'est à dire des propriétés qui pourraient bénéficier des subventions BFB.</p>
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Travail cartographique « par exclusion » pour identifier la zone de prospection pour des boisements productifs potentiels - Identification des « secteurs d'animation prioritaires » (généralement suite aux échanges avec les élus locaux) - Validation des « secteurs d'animation prioritaires » à travers l'examen des enjeux environnementaux et paysagers <p>A la suite de ces points, une zone d'animation prioritaire devrait être identifiée et soumise aux autorités décisionnaires en site inscrit (STAP/ABF)</p>

Sous action 1.2	Pré-diagnostic technique des parcelles identifiées au sein des « secteurs d'animation prioritaire »
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Aller directement sur le terrain pour valider cette pré-étude cartographique - Réaliser une typologie des cas rencontrés pour mieux connaître les propriétés pouvant être concernées par le programme BFB
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Identification de la liste de propriétaires « cibles » d'après les données cadastrales disponibles au CRPF - Envoi d'un courrier à ces propriétaires pour les informer d'une visite de leur parcelle - Visite de la parcelle avec collecte d'informations sur les conditions naturelles, l'occupation du sol, la présence d'habitats naturels ou d'espèces remarquables, les éléments de paysage pouvant être contraignants (co-visibilité)... - Traitement informatique des données de terrain afin de positionner sur cartographie les observations. Il permettra ainsi d'obtenir des « zones de prospection effectives pour de potentiels boisements résineux productifs ».

Sous action 1.3 Contact avec les propriétaires et identification de leurs souhaits

Si la faisabilité technique d'un projet de boisement et/ou amélioration est validée, il n'en demeure pas moins que l'étape finale de décision reste l'avis du propriétaire. Cette sous-action donne donc la possibilité de mieux connaître le profil des propriétaires et de recenser leur souhait quant à la revalorisation de leur parcelle quelque soit leur choix (agricole, forestier, vente...) et éventuellement les raisons qui font que cette parcelle ne soit aujourd'hui plus valorisée. Seuls les propriétaires des « secteurs d'animation prioritaire » seront enquêtés.

Arbre de décision : quelles suites à donner aux parcelles identifiées suivant la volonté du propriétaire ?



NB : L'Établissement Public Foncier (EPF) de Bretagne a accepté sur le principe l'achat des terrains ne pouvant constituer dans l'état actuel des boisements et de les conserver le temps qu'un ilot soit formé et puisse être revendu pour boisement. En échange, il demande la garantie que la parcelle trouve acquéreur dans les 5 ans ainsi que la gestion des parcelles soit réalisée par une personne tierce (PNRA ?). Son rôle est donc simplement la mise en réserve de parcelle.

Description - Cette étape pourra prendre la forme d'une enquête auprès des propriétaires avec au besoin relance téléphonique ou de réunions d'information
 - Traitement des informations récoltées.

Temps et calendrier prévisionnel Enquête sur 2 mois dont 1 mois ETP comprenant
 - envoi du courrier et relances téléphoniques
 - traitement informatique des retours aux questionnaires

Sous action 1.4 Communication collective pour les propriétés de la zone d'animation non prioritaire

Objectifs - Informer et recenser les volontés des propriétaires qui ne font pas partie des « secteurs d'animation prioritaire »

Description En dehors des « secteurs d'animation prioritaire », aucune animation individuelle n'est envisagée mais seulement une animation collective. Elle passera éventuellement par des affichages, des publications diverses ... Les propriétaires qui se feront connaître pourront

être invité à participer aux réunions d'information citées dans la sous-action précédente. Les propriétaires souhaitant bénéficier des financements et souhaitant avoir plus d'information pourront se rapprocher des techniciens du CRPF ou du PNRA qui pourront rediriger les propriétaires vers les maîtres d'œuvre professionnels.

Résultats escomptés de l'action 1 et impacts sur le territoire

Au sein des « secteurs d'animation prioritaire », les propriétaires souhaitant boiser leur parcelle, vendre, échanger ou acheter pourront bénéficier d'une animation particulière du technicien du CRPF pour éventuellement regrouper les parcelles pour des projets de boisement répondant aux critères de seuil de surface indispensable à l'éligibilité du programme BFB au minimum. Des opérations foncières avec les propriétaires identifiés en action 2 pourront être envisagées. Les projets BF qui auraient émergés de cette phase d'animation pourront être redirigés vers les maîtres d'œuvre professionnels.

Les propriétaires qui souhaitent un retour à l'usage agricole pourront être redirigés vers la Chambre de l'agriculture,

Les propriétaires qui souhaitent vendre pourront être redirigés vers le PNRA qui anime une bourse foncière locale ou vers l'EPF si son rôle est confirmé dans la mise en réserve de parcelles.

In fine, les impacts d'une telle action pourrait être :

- Diminution du nb des parcelles non valorisée, en déprise
 - Meilleure connaissance du profil des propriétaires concernés par BFB
 - Meilleure connaissance des élus concernant la ressource en bois sur leur territoire
 - Meilleure intégration des boisements dans le paysage des Monts d'Arrée
 - Meilleure compréhension de l'espace rural par les usagers du territoire.
-

Action 2 Identification des zones de boisements productifs résineux potentiellement délocalisables

Maîtrise d'ouvrage	CRPF, PNRA
Partenaires	Cf. constitution du Comité de pilotage
Bénéficiaires	Propriétaires forestiers, syndicats des propriétaires, acteurs du développement forestier
Financements	FEADER, CR, CG 29, autofinancement CRPF
Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> - nb d'ETP mis à disposition - nb de réunions internes, techniques, Copil - nb de parcelles visitées et surface correspondante - nb de propriétaires rencontrés
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - surface et nb de propriétés avec projet de délocalisation de boisements

Sous action 2.1	Etude cartographique préalable pour l'identification des zones boisées en secteur sensible
Objectifs	Cette sous-action a pour objectif le pré-repérage et la quantification des boisements résineux dont le renouvellement du boisement après coupe rase n'est pas souhaitable pour des raisons environnementales ou paysagères.
Description	<p>Cette identification sera réalisée par un travail cartographique préalable</p> <p>1. <u>selon des critères environnementaux et paysagers</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - délocalisation systématique des boisements situés dans des espaces naturels où la réglementation existante interdit la reconduction après exploitation des boisements résineux productifs (Réserve naturelle, site classé...) - délocalisation prioritaire des boisements de surface inférieure à 2,5 ha présentant des habitats d'Intérêt Communautaire non forestiers <p>2. <u>selon des critères économiques</u> :</p> <p>par exemple maintien systématique des boisements de taille importante, maintien prioritaire de boisements à production intéressante (bonnes conditions stationnelles pour la production de bois d'œuvre) et desserte organisée...</p>

Sous action 2.2	Evaluation de la ressource en bois existante dans ces zones boisées identifiées
Objectifs	- Aller directement sur le terrain pour valider la pré-étude cartographique
Description	<ul style="list-style-type: none"> - identification de la liste des propriétaires « cible » d'après les données cadastrales disponibles au CRPF - envoi d'un courrier à ces propriétaires pour les informer qu'une visite de leur parcelle sera réalisée par un agent du CRPF - contact avec les associations et syndicats de propriétaires forestiers pour une information collective des actions entreprises sur le secteur - visite de la parcelle avec collectes d'informations techniques sylvicoles pour évaluer les peuplements en place et l'importance de leur maintien

-
- traitement informatique des données.
-

Sous action 2.3 Animation auprès des propriétaires

Objectifs Rencontrer les propriétaires qui possèdent des parcelles dans le secteur sensible pour leur faire prendre conscience de l'intérêt de la délocalisation de la ressource et leur faire part des possibilités qui s'offrent à eux suite aux résultats de l'action 1.

- Description**
- contacter les propriétaires identifiés à la suite de la sous action 2.2
 - organiser des réunions d'information pour ces propriétaires
 - recenser les volontés des propriétaires à la fin de ces réunions
-

**Résultats
escomptés de
l'action 2 et
impacts sur le
territoire**

Si certains propriétaires identifiés suite aux sous-actions 1.1 et 1.2 se montrent réceptifs aux enjeux de la délocalisation de leur parcelle, des opérations foncières pourraient être envisagées entre les propriétaires identifiés lors de l'action 1 et lors de l'action 2 via une animation de proximité du CRPF. Il convient de noter qu'un rapprochement avec le CG29 pourra être réalisé quant à la prise en charge des frais d'acte notarié dans le cas d'échange de parcelles (de façon identique aux parcelles agricoles).

In fine, les impacts d'une telle action devraient être similaires à celles citées dans le cadre de l'action 1. A cela pourrait néanmoins s'ajouter :

- Conservation et pérennisation des surfaces de forêt productrice de bois d'œuvre alimentant la filière locale
- Meilleure sensibilisation des propriétaires forestiers aux enjeux environnementaux et paysagers

Action 3 Former et vulgariser sur la gestion durable auprès des propriétaires

Description	Des opérations de formation et/ou démonstration pourront être proposées aux propriétaires selon les thématiques BFB : <ul style="list-style-type: none"> - boisements de terres agricoles (préparation du terrain, plantation, protection, entretiens...) - opérations d'amélioration en peuplement feuillus (éclaircies, balivage)... cf. Action 4.3 de la CFT « cellule technique conseil PNRA-CRPF »
Maîtrise d'ouvrage	CRPF, PNRA
Partenaires	DDTM, CG 29
Bénéficiaires	Propriétaires fonciers et forestiers
Financements	Pour le FOGEFOR : FEADER mesure 111A PDRH (Volet sylviculture et forestier), CR, CG 29, autofinancement CRPF
Indicateurs de moyens	<ul style="list-style-type: none"> - nb d'ETP mis à disposition - nb de réunions de vulgarisation, démonstrations - nb d'invitations envoyées
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> - nb de propriétaires présents par réunion dont inconnus du CRPF
Résultats escomptés de l'action 3 et impacts sur le territoire	L'impact de cette action est difficilement quantifiable mais, comme toutes actions de formation mises en œuvre classiquement par le CRPF de Bretagne, consisterait à augmenter la culture des propriétaires sur la gestion forestière et donc de façon indirecte le dynamisme de la sylviculture locale et la valorisation des bois.

Action 4 Innover dans les pratiques de boisements et/ou reboisement

Description

Dans le cadre du Référentiel Forestier Régional (RFR), réseau de placettes expérimentales à l'échelle régionale, une série de sites « de référence » sera mis en place sur les thématiques BFB pour évaluer les techniques d'implantations de boisements.

De plus dans le cadre du programme INTERREG FORVAL (dossier de candidature déposé en mai 2015), le CRPF prévoit de mettre en place des sites « pilotes » sur lesquels seront appliqués des techniques de gestion forestière qui prennent en compte les aspects paysagers. Pour pouvoir comparer ces deux approches (traditionnelle et novatrice), les sites « de référence » et les sites « pilote » seront suivis par reconduction photographique et éventuellement des entretiens avec les usagers du territoire afin d'évaluer l'impact paysager des pratiques.

Le territoire du PDM des Monts d'Arrée est particulièrement adapté à cette thématique. D'autant plus que le PNRA souhaite créer un observatoire des boisements sur son territoire (cf. action 4.2. de la CFT).

Dans le cadre de l'INTERREG, des livrables sont attendus (comme par exemple des fiches techniques servant de support à la vulgarisation).

Maîtrise d'ouvrage CRPF

Partenaires PNRA, DREAL, CG 29

Bénéficiaires Propriétaires fonciers (rural, forestiers...)

Financements CR, Etat, CG 29, INTERREG

Indicateurs

- nb d'ETP mis à disposition
- nb de sites mis en place

Résultats escomptés de l'action 4 et impacts sur le territoire

L'impact que cette action est difficilement quantifiable. Il consisterait à augmenter de l'intégration des aspects paysagers dans les projets de coupe, de renouvellement de peuplements, de plantation...

On trouvera le plan pluriannuel, le chiffrage et le plan de financement de ces actions en annexe du présent document.

III.2. Résultats de l'approche collective du massif pour l'émergence de la SLDF

La phase d'émergence du PDM a permis de tester sur un échantillon de 4 des 13 communes du PDM : Botmeur, Brennilis, La Feuillée, Saint Rivoal. Ces 4 communes ont été retenues car une étude pilote a été menée en mai 2013 par le PNRA dans le cadre de l'élaboration de la Charte Forestière de Territoire sur ces communes. Lors de cette première étude cartographique, une « zone de prospection présumée de friches et forêts améliorables » et de recenser 890 ha répartis comme suit sur les 4 communes considérées :

- Botmeur : 80 ha
- Brennilis : 120 ha
- La Feuillée : 520 ha
- Saint Rivoal : 173 h

Au cours de la phase d'émergence du PDM, des études cartographiques ont permis d'identifier le public pouvant être impacté par cette Stratégie Locale de Développement Forestier. La partie qui suit expose les résultats de cette approche collective du massif.

Action 1 : Identification des zones d'implantation potentielles de boisements résineux productifs

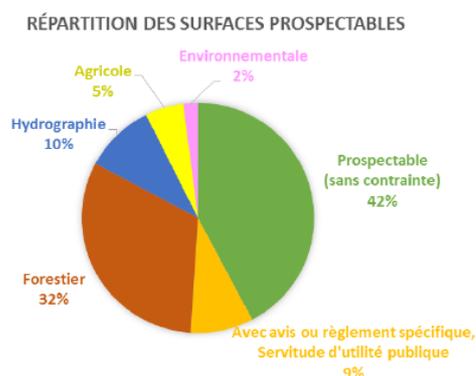
Ce travail a consisté dans un premier temps, à définir une occupation du sol en fonction des différents usages avérés (urbains, agricoles, servitudes, forêt productives...) et des différents enjeux existants (mesures environnementales, hydrographie, paysager ...).

De cette occupation du sol, il a été déduit les zones présumées de friches et forêts améliorables. C'est-à-dire, les zones :

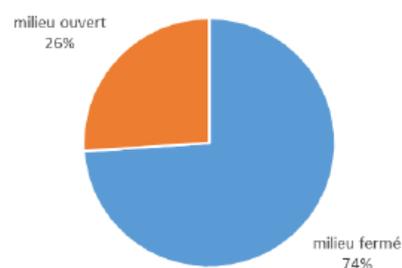
- sans enjeux ou usages identifiées
- avec enjeux compatibles à l'implantation de boisement résineux (captage d'eau, monuments historiques, zppaup)
- avec enjeux incertains à vérifier sur le terrain (ZH potentielle, agricoles abandonnés, forêt améliorable ou transformables, ...)

A partir de mars 2015, la chargée de mission a réalisé ce même travail sur les 8 autres communes du PNRA. Il convient de noter que la commune de Plouyé est un cas particulier. Le PNRA n'a pas réalisé l'étude cartographique sur cette commune car elle ne fait pas partie du périmètre du Parc. De plus, les volontés d'une action d'animation pour le développement forestier n'ont pas été clairement identifiées de la part des élus locaux lors de la première réunion du Comité de pilotage du PDM. Aussi, à l'heure actuelle, le PNRA n'a pas souhaité réaliser l'étude cartographique sur cette commune, sachant d'autant plus, que Plouyé n'est pas adhérente à la charte constitutive du PNRA.

Sur les 12 communes concernées, l'étude cartographique fait ressortir que 3 844 ha soit 10% du territoire sont potentiellement disponibles pour d'éventuels boisements ou constitués de forêt à améliorer. Cependant, seulement 1 625 ha ne présentent aucune contrainte particulière.



Répartition des surfaces prospectable en fonction du recouvrement de la végétation



Les aspects paysagers ont été intégrés en amont de le travail cartographique mais ne correspondent pas à un critère d'exclusion des parcelles de la « zone de prospection présumée ». Le seul critère « milieu ouvert » est présent à titre indicatif. Il s'agira donc dans le cas de projet de boisement d'y prêter une attention particulière. Ces milieux représentent 26% de la zone prospectable sur les 12 communes.

A partir de la cartographie transmise par le PNRA, la démarche suivie a été la suivante :

a) Prise de contact avec les collectivités locales

En amont de la prospection de terrain à proprement parler, la « zone de prospection présumée de friches et forêts améliorables » issue de traitement cartographique du PNRA a été soumise aux élus du territoire qui connaissent très bien leur commune, ses contraintes, ses habitants.... A l'issue de ces rencontres, des « secteurs d'animation prioritaire » ont été identifiés.

b) Identification du public cible.

La liste des propriétaires a été réalisée par croisement de la couche « zone de prospection présumée de friches et forêts améliorables », « secteurs d'animation prioritaire » et des données cadastrales. Le public cible a été identifié en recentrant l'échantillon sur les propriétaires ayant plus de 1 ha en surface cumulée sur l'ensemble des 4 communes. Ce seuil, déterminé à dire d'experts, permet de cibler l'animation aux propriétaires possédant une surface compatible avec des projets de boisements et/ou amélioration cohérents.

Seules les parcelles intégrées dans une propriété de plus de 1 ha cumulé, et sélectionnées lors de la présentation en mairie, ont été visitées par le technicien du CRPF.

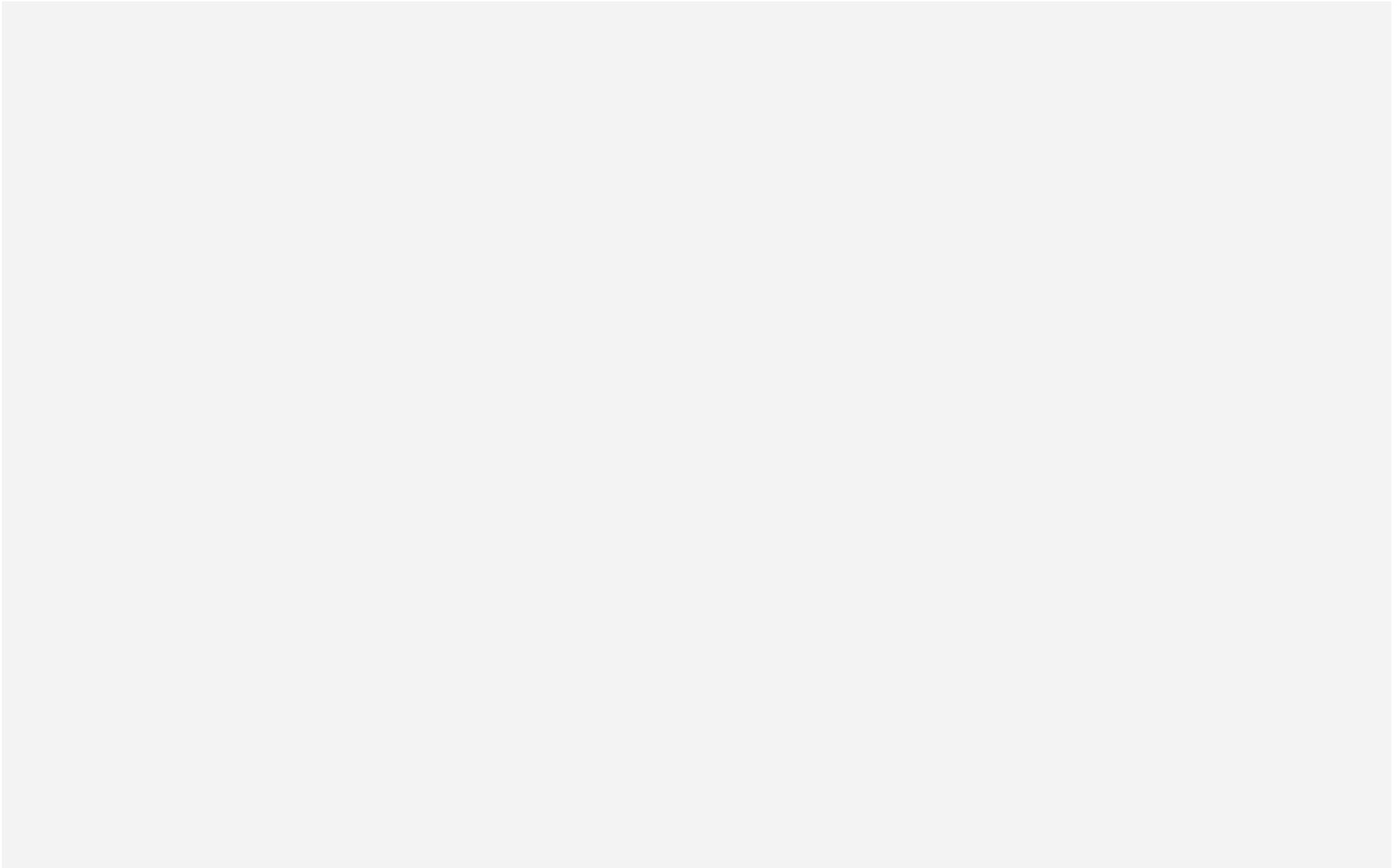
c) Validation des « secteurs d'animation prioritaire » par les experts du paysage.

Cette validation a été réalisée par la chargée de mission paysage du PNRA. Néanmoins, ses observations ont été alimentées par une étude de terrain sur les 4 communes réalisée conjointement entre la DREAL, le STAP et le CG 29 le 5 décembre 2013. Les recommandations qui en résultent sont les suivantes :

- conforter les boisements et massifs forestiers compatibles avec la sensibilité paysagère des différents secteurs (SU du Toul de Saint Rivoal et du versant sud des Monts d'Arrée)
- préserver les secteurs présentant une sensibilité paysagère majeure (ex : les espaces de transition de bocage/landes, les paysages de crêtes et de landes, les abords des villages)
- envisager des boisements dans des secteurs de bocage présentant des sensibilités paysagères variables mais sous seulement sous condition (mélanges d'essences, mixité feuillus/résineux, respect du maillage bocager, des chemins...).

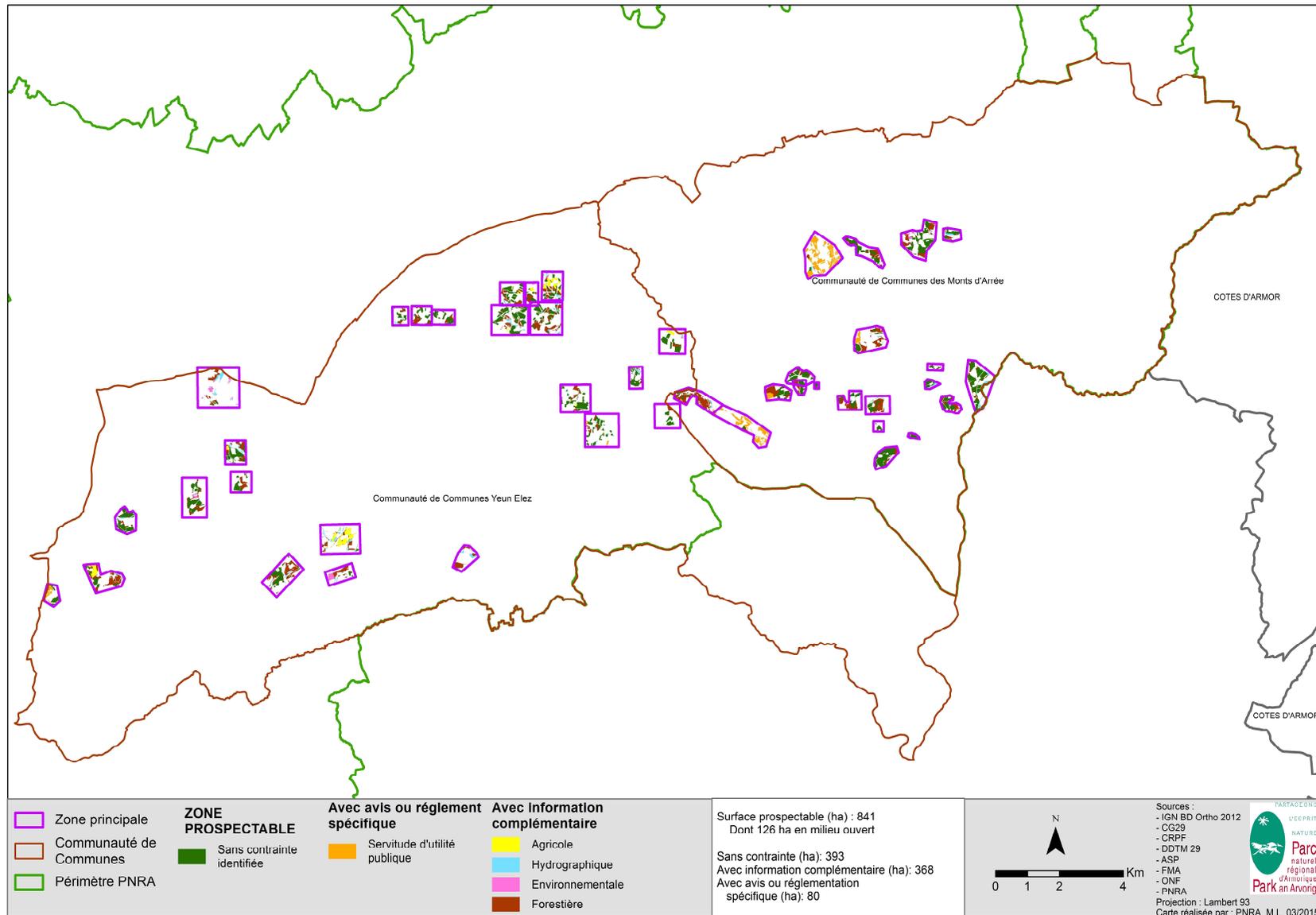
Les secteurs d'implantation potentielle de boisements résineux productifs représentent 841ha de surfaces prospectable pour l'implantation de boisements sur les 12 communes du PNRA.

Il convient néanmoins de noter que les « secteurs d'animation prioritaire » précis n'ont à ce stade fait l'objet d'aucune consultation et validation par les services de l'Etat (DREAL ou STAP). Néanmoins, cette étape est envisagée par le CRPF et le PNRA avant tout contact avec les propriétaires (lors de la phase de mise en œuvre).



Carte 13 : zones de prospection et secteurs d'animation prioritaire sur les 4 communes « test »

Zones principale de prospection pour des boisements productifs



Carte 14 : secteurs d'animation prioritaire sur les 12 communes du PDM adhérentes au syndicat mixte du PNRA

d) Pré-diagnostic technique de la parcelle.

Au cours de la visite du technicien du CRPF, sur le « secteur d'animation prioritaire », les parcelles ont fait l'objet d'un pré-diagnostic attestant de l'état de la parcelle, l'usage dont elle fait l'objet, et différents critères techniques permettant de connaître ses potentialités d'amélioration ou de valorisation (autre que forestière).

e) Traitement informatique des données de terrain.

Sur les 4 communes « test », 17 « secteurs d'animation prioritaires » ont été identifiés à dire d'experts, suivant des critères de concentration géographique des parcelles, d'occupation du sol, de profil des propriétés et propriétaires et enfin de paysage.

Ces 17 secteurs représentent une surface de 209 ha se répartissent par commune comme suit :

Commune	Nb de secteurs	Nb de parcelles	Surface
Brennilis	2	83	19,8
Botmeur	3	73	21,9
La Feuillée	8	322	135,3
Saint Rivoal	4	127	31,7

Action 2 : Identification des zones potentielles de boisements résineux à délocaliser

La chargée de mission du PNRA a réalisé ce travail avant la fin de son contrat mais il nécessite d'être encore affiné pour pouvoir être utilisé. Les surfaces qui découlent de ce travail doivent être considérées avec précautions.

Ce travail a consisté à faire un pré-repérage et une quantification des boisements résineux productifs ayant un potentielle délocalisable en fonction de leur présence en zone sensible.

Les efforts de l'étude ont été réalisés sur les peuplements contribuant à la ressource de production résineuse. Il s'agit des types de peuplements de l'IFN suivants :

- Conifères purs en îlots
- Douglas pur
- Jeune peuplement ou coupe rase ou incident
- Mélèze pur
- Mélange de conifères
- Mélange de conifères prépondérants et feuillus
- Mélange d'autres conifères
- Sapin ou épicéa pur
- Autre conifère pur autre que pin, sapin, épicéa, douglas ou mélèze

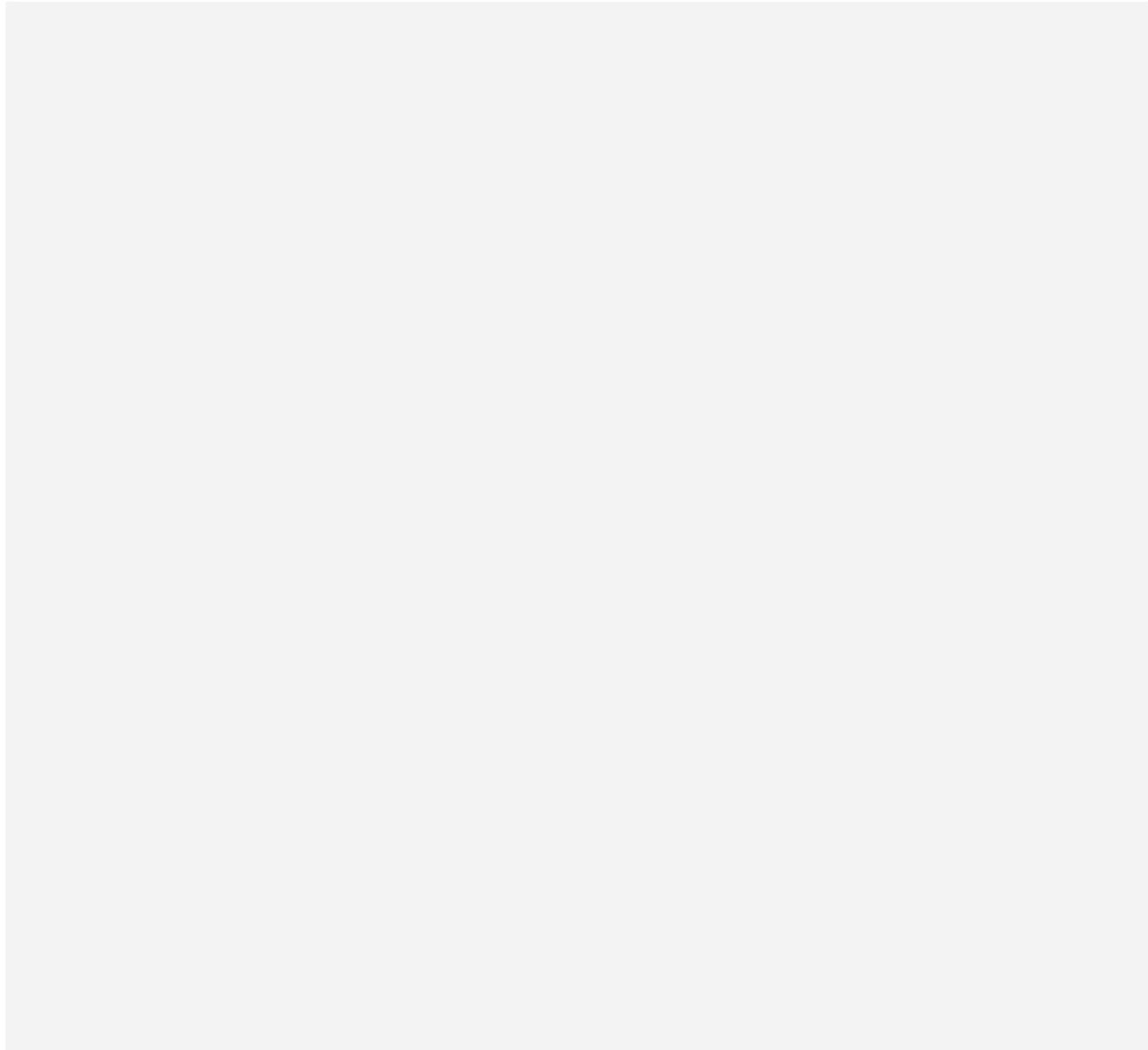
La zone sensible a été définie selon une enveloppe compilant les mesures environnementales suivantes :

- arrêtés de protection de biotope,
- réserves naturelles,
- zones d'habitat d'intérêt communautaire,
- zones spéciales de conservation Natura2000,
- zones de tourbières,
- zones humides effectives
- znieff 1

Il est important de noter que dans l'avenir le souhait d'intégrer les paysages remarquables sensibles dans cette enveloppe, a été exprimé. Pour l'instant, ce travail n'a pu être effectué faute de moyen.

Au travers de divers traitements SIG, il a été obtenu des zones de boisements ayant différents critères caractéristiques (environnementaux, paysagers, d'exploitabilités, économiques) qui permettront de juger, par la suite, de leur adéquation ou non sur le territoire et donc de leur potentiel de délocalisation.

Aujourd'hui les traitements SIG permettent d'estimer à 850 ha la surface de boisements résineux productifs présents en zone sensible et de 75 ha présent dans des zones englobées par la zone sensible.



Carte 15 : zones potentielles de boisements délocalisables

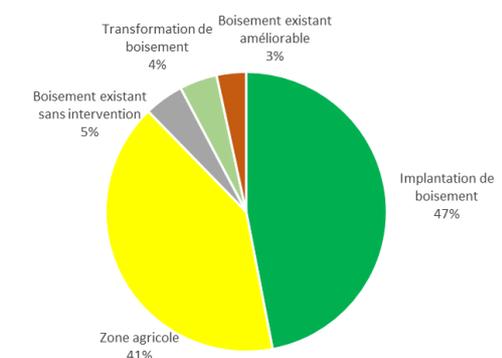
III.3. Résultats de l'approche individuelle du massif pour l'émergence de la SLDF

La prospection de terrain réalisée à la suite de l'étude cartographique permet d'avoir une approche plus fine, à l'échelle de la parcelle et de la propriété, du massif échantillonné.

Action 1 : Identification des zones d'implantation potentielles de boisements résineux productifs

In fine, 47% de la surface visitée s'est avérée susceptible techniquement d'être éligible à la mesure 8.1.1 de BFB (volet « transformations de boisements spontanés »). Attention néanmoins, à ce stade, certains critères d'éligibilité n'ont pas été examinés tel que le seuil de surface minimum. En effet, ce critère doit être considéré au cas par cas car, dans l'hypothèse d'une phase d'animation ultérieure auprès des propriétaires, les parcelles pourraient être regroupées au sein de ces « secteurs d'animation prioritaire » afin de former des îlots de surface plus importante et potentiellement éligibles à BFB.

D'autre part, seul le propriétaire de la parcelle détient le pouvoir de décision quant à sa participation à une opération d'amélioration. Il convient donc d'être prudent quant aux surfaces annoncées ici car les propriétaires n'ont pas encore été contactés. D'ailleurs, il n'est pas à exclure la possibilité que les propriétaires préfèrent un retour des terres à l'usage agricole plutôt qu'au boisement.



On note également que 41% de la surface visitée correspond à des parcelles utilisées à des fins agricoles qui ne bénéficient pas, *a priori*, de la Politique Agricole Commune. En effet, elles n'ont pas été identifiées dans le Registre Parcellaire Graphique entre 2010 et 2015.

Les boisements en place représentent 12% de la surface visitée avec seulement 4% de boisement potentiellement éligible à BFB. Cette faible représentation s'explique par le fait que la méthode de sélection des parcelles utilisée pour ces 4 communes excluait les parcelles boisées. Pour les 8 dernières communes, la méthode de sélection SIG fut différente. Elle a permis de prendre en compte les parcelles boisées, en feuillus principalement, pour pouvoir identifier des parcelles potentiellement éligibles à la mesure 8.6.1. de BFB (volet « amélioration de boisements pauvres »).

Globalement, le tableau qui suit présente le descriptif de parcelles potentiellement éligibles à BFB suivant les résultats de la prospection de terrain.

Commune	Surface	Nb de parcelles	Surf. moy. de la parcelle
Brennilis	18,2	72	0,25
Botmeur	14,8	47	0,3
La Feuillée	100,2	235	0,43
Saint Rivoal	9,4	51	0,18

b. Retours d'enquête

Afin d'approfondir les résultats de l'enquête terrain, Simon Beaugé a commencé une enquête téléphonique auprès des propriétaires concernés par des enjeux Breizh Bois Forêt sur la commune de Saint-Rivoal. L'objectif étant de vérifier l'utilisation actuelle de leurs parcelles cadastrales et de recueillir leur souhait quant au devenir de leurs parcelles.

Après avoir récoltés leur adresse postale, Simon Beaugé a entrepris de recueillir leurs numéros de téléphone. Malheureusement, bon nombre d'entre eux ne sont pas recensés dans l'annuaire. Il serait donc nécessaire d'organiser des réunions collectives en mairie ou des rencontres individuelles pour obtenir les informations manquantes.

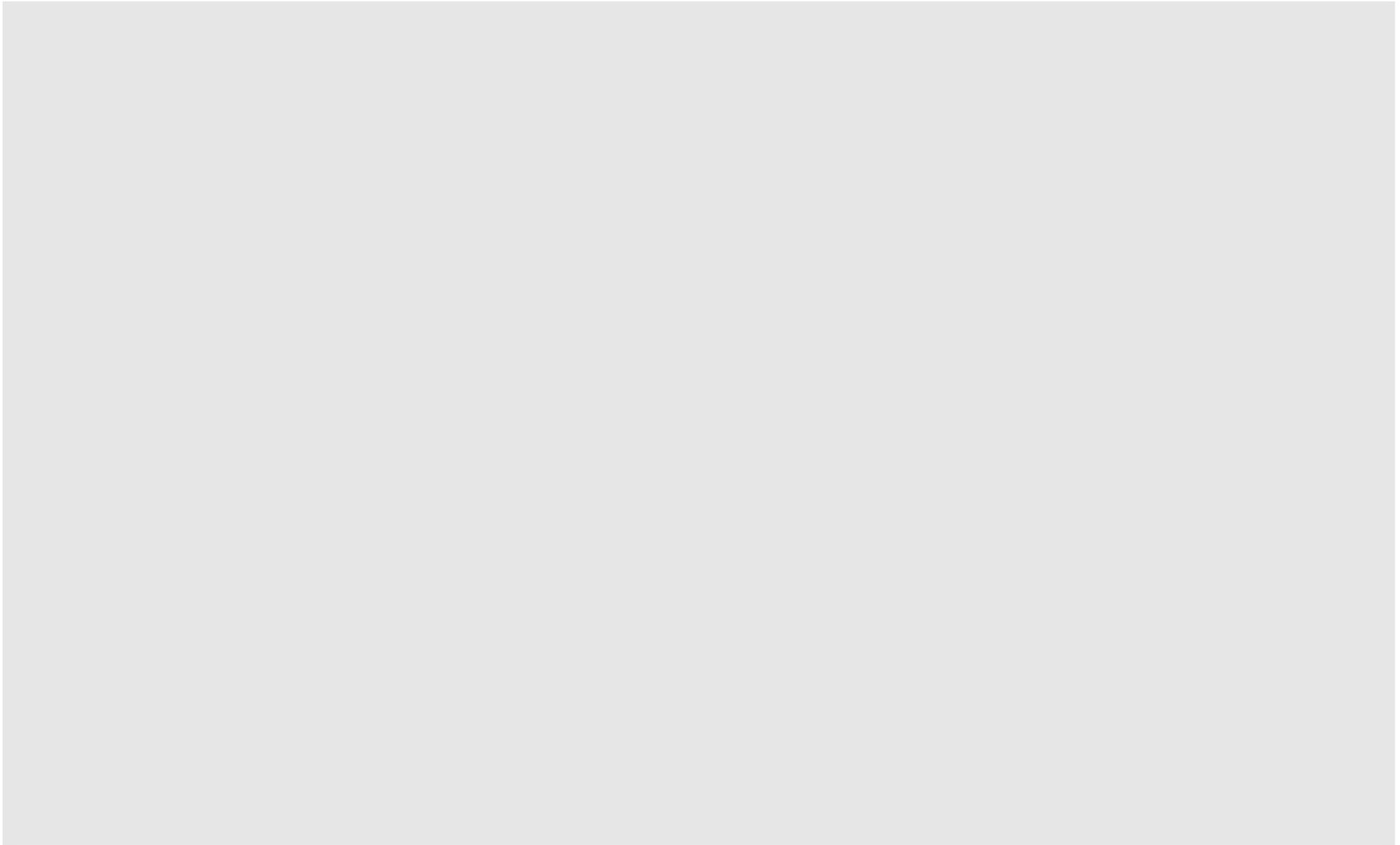
En ce qui concerne les personnes qui ont pu être contactées directement par téléphone, plusieurs réponses ont été évoquées par les propriétaires :

- boiser ou transformer leur peuplement pauvre en boisement productif,
- vendre leurs parcelles à un investisseur,
- maintenir leurs parcelles en l'état (ne rien faire),
- poursuivre l'exploitation de la parcelle (par un bail rural ou un accord verbal),
- réfléchir avant de se positionner (ne visualise plus la localisation géographique de leurs parcelles),
- en discuter avec les usagers actuels

A ce jour, il paraît encore trop tôt pour tirer les conclusions de l'enquête téléphonique puisque tous les propriétaires n'ont pu être contactés, identifiés ou ne se sont pas encore prononcés.

Action 2 : Identification des zones potentielles de boisements résineux à délocaliser

L'approche individuelle de cette action sera réalisée lors de la phase de mise en œuvre du PDM car le travail cartographique du PNRA n'est terminé à ce jour.



Carte 16 : Résultats de la prospection de terrain sur les secteurs d'animation prioritaire sur les 4 communes « test »

III4. Et après la phase d'émergence... la phase de mise en œuvre ?

La phase d'émergence du PDM a permis de tester la méthode d'étude cartographique et de terrain pour l'identification de

- zones d'implantation potentielle de boisements résineux productifs
- zones potentielles de boisements résineux productifs à délocaliser.

Cette étude « pilote » pourra servir, à terme, de modèle pour la mise en place d'une méthode de traitement cartographique automatisé et reproductible. Le but final est de proposer une démarche quantifiée et géo-localisée pour un redéploiement partiel des plantations résineuses dans les Monts d'Arrée.

La phase d'émergence d'un PDM est traditionnellement suivie de la phase de mise en œuvre.

Les deux actions principales resteraient identiques à celles identifiées et testées lors de la phase d'émergence. Néanmoins, la phase de mise en œuvre du PDM serait l'occasion

- pour le PNRA :

Concernant l'action 1 : d'étendre l'étude cartographique à la commune de Plouyé.

Concernant l'action 2 : d'affiner le travail cartographique en pondérant les critères de sélection (environnementaux, paysagers et économiques) des parcelles boisées.

- pour le CRPF :

Concernant l'action 1 : de réaliser la prospection de terrain sur les 9 communes non prospectées ainsi que la phase d'animation auprès des propriétaires.

Concernant l'action 2 : de réaliser la prospection de terrain sur les 13 communes non prospectées.

Concernant les 2 actions : de réaliser de l'animation individuelle auprès des propriétaires des « zones d'animation prioritaire » et de mettre en œuvre une communication collective pour les autres propriétaires.

Le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF) qui cadrerait la mise en œuvre et les financements des SLDF pour la période 2009-2014 a été revu pour la période 2015-2020. Aussi, à compter de 2015, le financement des PDM sera soumis à appels à projets lancés par le Conseil Régional (CR), désigné guichet unique pour la gestion des financements européens depuis 2015. L'instruction de ces dossiers sera réalisée par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).

La phase de mise en œuvre du PDM des Monts d'Arrée pourra donc bénéficier de ces financements européens si le projet est retenu par les instances de l'Etat. Les appels à projets devraient être lancés par le CR à la fin de l'année. Dans cette attente, les opérations PDM (phase de mise en œuvre) sont suspendues faute de moyen.